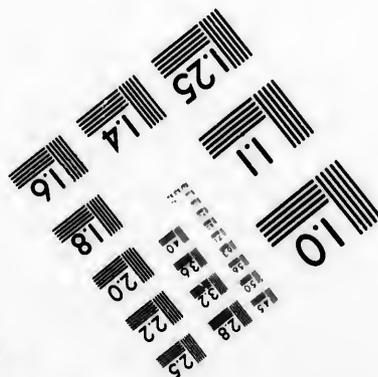
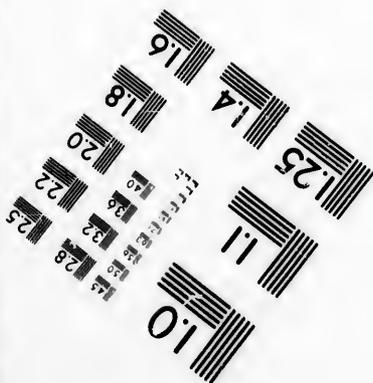
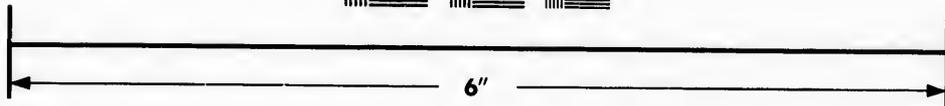
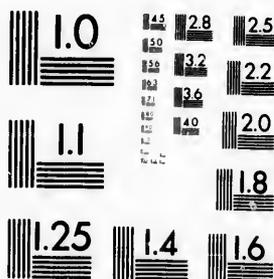
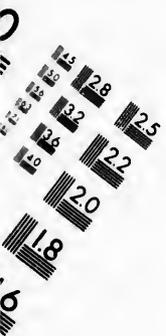


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

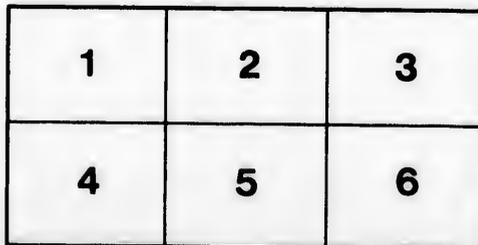
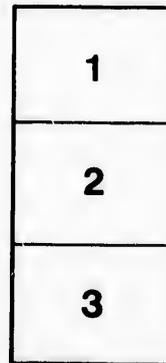
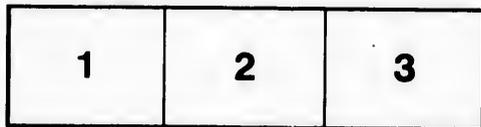
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

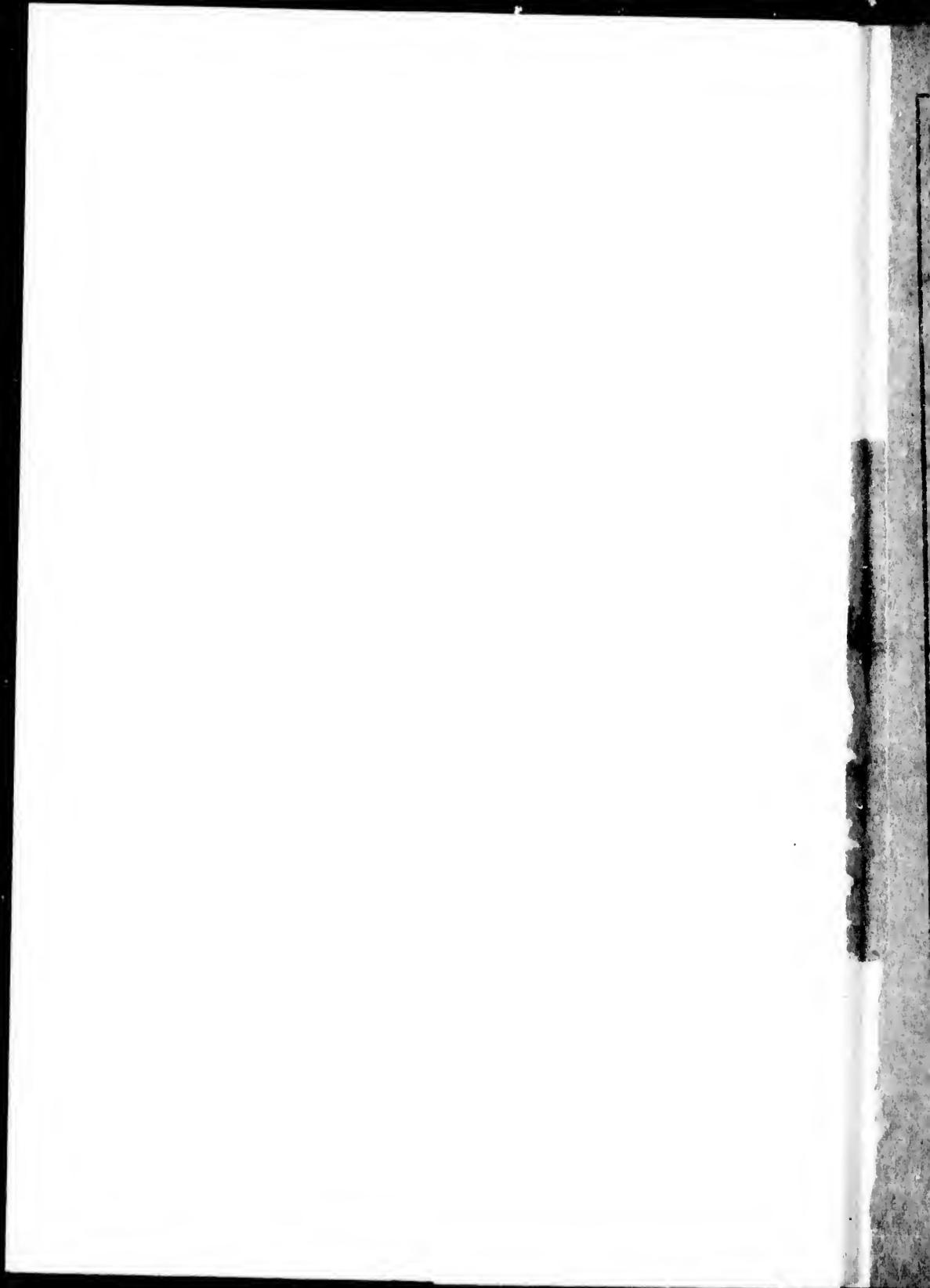
ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

errata
to

pelure,
on à





LE GUIDE

— DU —

COLON FRANÇAIS

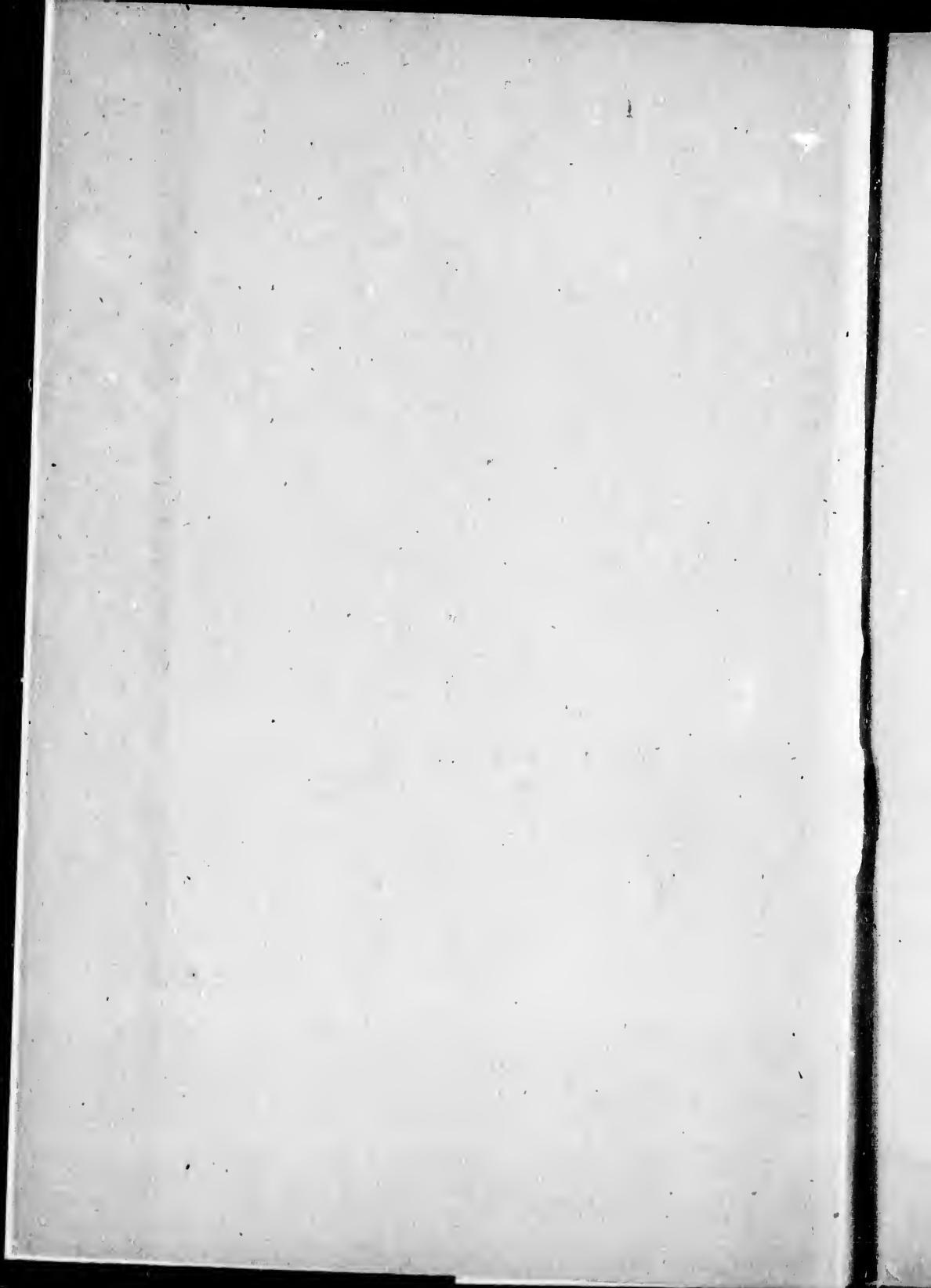
— AJ —

CANADA



IMPRIMÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'AGRICULTURE
DU GOUVERNEMENT DU CANADA

1886



LE GUIDE

— DU —

COLON FRANÇAIS

— AU —

CANADA



IMPRIMÉ PAR LE DÉPARTEMENT D'AGRICULTURE
DU GOUVERNEMENT DU CANADA.

1886

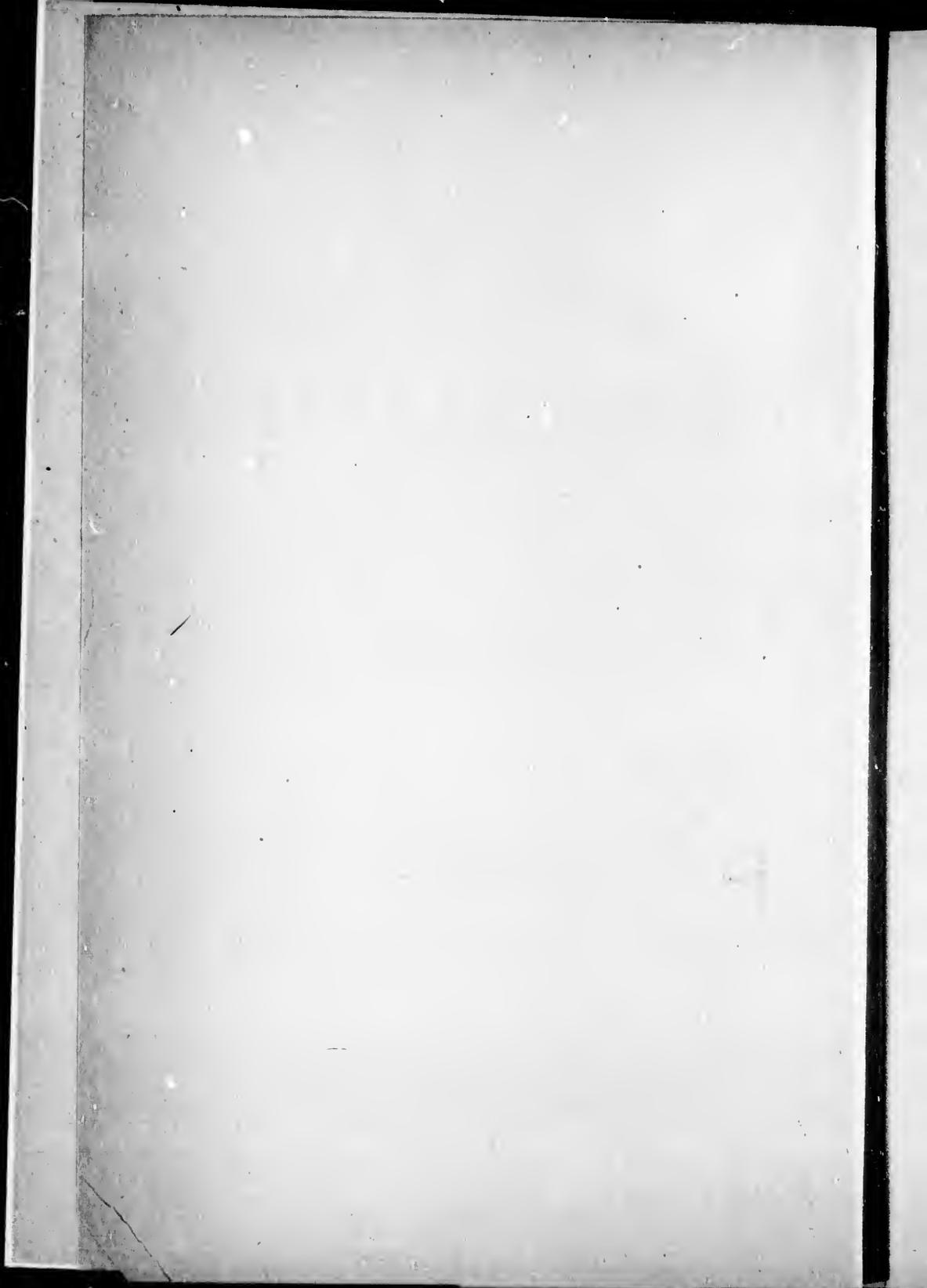


TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS	7
--------------------	---

I. — Questions préliminaires.

QUI DOIT ÉMIGRER?	9
OU ÉMIGRER?	11

II. — Puissance du Canada.

NOTIONS GÉNÉRALES.

<i>Etendue</i>	12
<i>Beautés naturelles</i>	12
<i>Provinces</i>	12
<i>Gouvernement</i>	12
<i>Système municipal</i>	13
<i>Instruction</i>	14
<i>Religion</i>	14
<i>Justice</i>	14
<i>Police</i>	14
<i>Service militaire</i>	15
<i>Presse</i>	15
<i>Population</i>	15
<i>Système postal</i>	15
<i>Télégraphe</i>	16
<i>Banques</i>	16
<i>Navigation intérieure</i>	16
<i>Chemins de fer</i>	16
<i>Commerce</i>	17
<i>Revenu</i>	17
<i>Taxes</i>	17
<i>Naturalisation</i>	18

PRODUCTIONS DU CANADA.

<i>Céréales et légumes</i>	18
<i>Fruits</i>	18

<i>Voies pour se rendre au Canada</i>	50
<i>Prix du passage</i>	51
<i>Argent</i>	52
<i>Principaux endroits de colonisation</i>	53
<i>Combien faut-il d'argent ?</i>	53
<i>Conditions de vente</i>	53
<i>Privilèges accordés au colon</i>	53
<i>Comment défricher ?</i>	53
<i>Qualités d'un colon</i>	53
<i>Prix des gages</i>	53
<i>Prix des vivres</i>	54
CONCLUSION	55

50
51
52
53
53
53
53
53
54
55

AVANT PROPOS.

Cette brochure s'adresse surtout aux populations de la France, de la Belgique et de la Suisse, en un mot à toute population dont la langue maternelle est le français ; elle se propose de leur faire connaître les avantages, jusqu'ici trop ignorés, qu'offre le Canada aux émigrants de la langue française qui, pour une raison ou pour une autre, se voient obligés d'aller chercher fortune en dehors de leur pays. De là son titre : *Le guide du colon français au Canada.*

Nous n'avons pas eu la prétention de donner, dans ces quelques pages, une connaissance complète et approfondie de chacune des nombreuses ressources que renferme le Canada ; il faudrait pour cela des volumes. Seulement, nous avons voulu réunir, dans un cadre restreint, les principaux renseignements qui intéressent un futur colon, et donner, autant que possible, une réponse, courte et claire, aux questions qu'on nous pose le plus souvent.

En tête de l'opuscule, nous avons placé une table des matières très détaillée, afin de faciliter, au besoin, à notre lecteur son travail de consultation.

A la fin, nous y avons annexé une carte géographique, pour qu'il puisse nous suivre, comme des yeux, dans toutes les parties du pays où nous promenons son attention.

Si, arrivé à la dernière page de la brochure, il lui reste encore dans l'esprit quelque obscurité ou quelque difficulté, il pourra en obtenir l'éclaircissement et la solution, en s'adressant, soit à Londres, au bureau de sir Charles Tupper, haut-commissaire du Canada, 9, Victoria-Chambers, soit à Paris, au bureau de l'hon. Hector Fabre, commissaire général du Canada, 76, boulevard Haussman.

J. B. PROULX, *prêtre.*

son
les

parties
pour

le encore
pourra en
ant, soit à
missaire de
en de l'hor
76, boulevard

ROULX, Paris

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES.

QUI DOIT ÉMIGRER ?

Qui doit émigrer ?

Le petit propriétaire, qui prévoit devoir végéter toute sa vie au milieu de la concurrence européenne. Le Canada lui offre à exploiter, moyennant un modique avoir, de grandes propriétés qui ne coûtent rien ou presque rien.

Le fermier à gages, qui n'a aucun espoir, en Europe, de devenir un jour propriétaire. S'il peut réaliser seulement cinq ou six mille francs, le Canada lui promet la liberté et l'aisance.

Le propriétaire endetté, qui voit chaque année les intérêts qu'il paie, manger insensiblement son capital. Qu'il règle ses dettes, tandis qu'il en est encore temps ; et avec les débris de sa fortune il refera au Canada, vu les facilités d'établissement, son avenir en péril.

Le père d'une famille nombreuse, vivant assez bien lui-même, mais incapable de donner un héritage à chacun de ses enfants. Au Canada, dans nos vastes prairies ou dans nos forêts profondes, il pourra, comme un patriarche, les établir autour de lui, facilement et grandement.

Le cadet de famille, qui n'a pas les moyens de soutenir en Europe le ton héréditaire de sa maison. Il lui sera plus facile, au Canada, dans un pays lointain, de recommencer la vie, de prendre de nouvelles habitudes, et de mettre à profit des biens, insuffisants ici, surabondants là-bas.

Les orphelinats agricoles, qui ont des ressources. Ils peuvent au Canada, à bon marché, loin des dangers des villes, dans des campagnes heureuses, établir leurs pupilles sur des terres vierges, en leur imposant des obligations annuelles de remboursement ; ce qui peut même devenir une source de profit pour les œuvres charitables de la maison-mère.

L'homme de fortune, effrayé des fluctuations et des périls qu'offre actuellement le marché monétaire européen, et fatigué des instabilités toujours croissantes de cette vieille société de

l'ancien monde. Le jeune Canada lui offre, au suprême degré, la tranquillité, la sécurité et le respect, pour sa personne, ses biens et ses croyances.

Le capitaliste, l'industriel, le commerçant, le spécialiste qui veulent placer des capitaux dans l'industrie, les manufactures, le commerce, les banques, les chemins de fer, les mines, etc. Nos ressources de toutes sortes, encore imparfaitement exploitées, présentent, avec les plus grandes chances de réussite, un vaste champ à leur activité, à leur énergie et à leur esprit d'entreprise.

A ces diverses classes de personnes, nous pouvons, sans imprudence, promettre le succès, pourvu qu'elles apportent avec elles, il va sans dire, la constance, l'économie et l'intelligence du travail. Car, au Canada pas plus qu'ailleurs, les ortolans ne vous tombent tout rôtis dans la bouche.

Quant aux ouvriers, artisans, mécaniciens, charpentiers, maçons, menuisiers, briquetiers, les chances de succès ne leur sont pas, sans doute, au Canada, aussi brillantes, aussi générales. Ils y rencontreront, dans leurs métiers, de la concurrence; dans les premiers temps de leur séjour, peut-être ne sauront-ils trop où se procurer de l'ouvrage. Ils ne se trouvent pas dans la situation du cultivateur: le Canada est, avant tout, un pays agricole; la terre peut s'obtenir à bas prix des anciens propriétaires, le Gouvernement la donne ou la vend à un prix nominal; ainsi, pour l'émigrant agriculteur, s'il possède de quoi vivre jusqu'à la première moisson, on peut dire, généralement parlant, que son avenir est assuré.

Pour le simple artisan, s'il veut émigrer, le mieux pour lui est de passer en Amérique aux gages d'un fermier de ses connaissances, qui louera ses travaux une première, une seconde et une troisième année; pendant ce temps de service, avec le produit de ses épargnes, il lui sera facile de se créer petit à petit un établissement. Cependant je dois dire que bon nombre d'émigrants, qui n'avaient pas le sou, débarqués sur nos bords sans aucune protection, sont parvenus avant longtemps à se faire une position aisée et indépendante; tant il est vrai que, dans les pays nouveaux, il est plus facile de faire son chemin et de renverser les obstacles qui s'opposent à la fortune.

Enfin, et remarquez bien ceci, les hommes qui appartiennent aux carrières littéraires ou aux professions libérales, avocats, médecins, notaires, journalistes, ainsi que les commis de magasin et les clerks de bureau, doivent bien se garder de passer au Ca-

nada sans s'être, préalablement assurés d'une place ; car ils courraient grand risque d'y végéter. Dans notre pays, l'éducation supérieure est donnée avec une surabondance qui va jusqu'à la profusion. Les carrières libérales y sont encombrées, il y a plus d'aspirants que d'élus.

OU ÉMIGRER ?

Les émigrants du centre de l'Europe, parlant le français et pratiquant la religion catholique, auxquels nous nous adressons surtout dans cette brochure, sans pourtant faire acception de personne, préféreront sans doute :

La province de Québec, la province française et catholique par excellence, où ils retrouveront leur langue, leur foi, leurs lois et leurs mœurs ;

Manitoba, qui leur offre, en sus des avantages ci-haut énumérés, une plus grande facilité de s'établir, sur des terres déjà toutes prêtes à recevoir le soc de la charrue.

Le nord-ouest canadien, où l'on peut se tailler de vastes propriétés, soit pour la culture, soit pour l'élevage des bestiaux, à même l'immensité des prairies ;

La Colombie anglaise, sur les côtes du Pacifique, laquelle, de toutes les provinces canadiennes, possède un climat, avec hivers pluvieux et presque sans neige, se rapprochant le plus de celui de l'Europe centrale.

Enfin, les portes de toutes les provinces sont grandes ouvertes ; quelques-uns, pour des raisons personnelles, peuvent préférer la riche province d'Ontario, surtout le comté d'Essex et ses environs, où se dirige depuis quelques années un assez fort courant d'émigration française ; d'autres porteront leur préférence sur le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse ou l'Île du Prince-Édouard, toutes provinces, du reste, qui renferment, et en assez grand nombre, leurs groupes français.

Avant de passer à l'énumération des avantages particuliers qu'offre chaque province, je dirai un mot général sur le Canada, son gouvernement, ses ressources, ses productions et son climat

PUISSANCE DU CANADA.

NOTIONS GÉNÉRALES.

Etendue.

Le Canada possède au moins 900 millions d'hectares ; c'est presque l'étendue de l'Europe, et plus que l'Europe, si l'on y ajoute les îles polaires. Situé au nord des Etats-Unis, ses côtes sont baignées à l'ouest par l'Océan Pacifique, au nord par la Mer Glaciale, et à l'est par l'Océan Atlantique qui le sépare du continent européen.

Beautés naturelles.

Tout le monde connaît les fleuves géants, les rivières superbes, les lacs grands comme des mers, les vastes forêts, les prairies sans limites, la nature pittoresque, les beautés grandioses que renferme cet immense pays, avec ses excursions de chasse sous le couvert de ses bois giboyeux, et ses plaisirs de la pêche sur ses eaux poissonneuses. Mais laissons de côté les amusements du sport, et passons aux renseignements pratiques.

Provinces.

Le Canada comprend sept provinces : La *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick*, l'*Île du prince Edouard*, *Québec*, *Ontario*, *Manitoba* et la *Colombie britannique* ; et trois territoires : Le *Labrador*, le *Nord-Est* et le *Nord-Ouest* où l'on a délimité quatre districts : *Assiniboia*, *Alberta*, *Saskatchewan* et *Atthabaska*, lesquels deviendront dans un avenir assez rapproché autant de provinces distinctes, lorsque l'émigration aura élevé davantage le chiffre de leur population.

Gouvernement.

La forme du gouvernement est fédérale, c'est-à-dire qu'il y a un gouvernement central, dont le siège est à Ottawa, pour gérer les intérêts généraux de la Puissance ; et que chaque province a son gouvernement particulier pour la conduite de ses affaires locales.

Le gouvernement central comprend un gouverneur, un sénat, une chambre des communes et un ministère exécutif.

Le gouverneur général est nommé par la reine; c'est le seul lien, avec la loyauté du peuple, qui nous rattache à la couronne britannique. Nous sommes absolument libres, sous les auspices d'une constitution on ne peut plus libérale, de nous gouverner à notre guise et selon nos intérêts, tellement que les marchandises anglaises, qui entrent dans nos ports, sont soumises aux mêmes droits que les marchandises venant d'autres pays.

Le sénat est nommé à vie par le gouverneur en conseil, et, dans ces nominations, il est entendu en pratique que l'avis du cabinet est toujours péremptoire.

La chambre des communes est élue par tout le peuple de la Puissance, d'après un mode que je puis appeler vote universel. Pour voter il suffit de posséder un avoir de 1.500 à 2.000 francs; le citoyen qui ne peut, dans un pays où il est si facile d'acquérir, amasser de si modiques épargnes, est censé ne pas avoir l'intelligence ou la prudence suffisante pour conduire l'affaire publique; de plus, cet intérêt qu'il a dans la propriété nationale est une garantie de la réflexion qu'il apportera dans l'émission de son vote; car il est d'expérience que le petit propriétaire est aussi intéressé que le millionnaire à la stabilité des institutions gouvernementales.

Le ministère se compose des chefs de départements, ayant des sièges dans la chambre des communes ou dans le sénat, lesquels sont responsables aux représentants du peuple, non seulement pour toute dépense d'argent, mais même pour leur tenue d'office. Sous ce rapport nous jouissons d'une liberté encore plus grande qu'aux États-Unis, où la nomination des ministres dépend de la seule volonté du président.

Dans chaque province, les lieutenants-gouverneurs sont nommés par le gouvernement fédéral, mais les assemblées législatives sont élues par le peuple, et elles sont complètement indépendantes dans la sphère de leurs attributions respectives.

Systeme municipal.

Le système municipal est très développé, la décentralisation du pouvoir étant l'idée fondamentale de nos institutions. Chaque canton, chaque paroisse a son conseil local et son bureau de commissaires d'école, auxquels incombent la gestion des intérêts de la localité et le soin des affaires scolaires, en sorte que chaque citoyen vote lui-même directement pour toute taxe qu'il a à payer.

Cette gradation de responsabilité, depuis la municipalité jusqu'au gouvernement général, crée partout un véritable sentiment de contentement et de satisfaction ; le peuple croit, avec raison, qu'aucune autre constitution pourrait lui assurer une plus grande liberté civile et individuelle.

Instruction.

L'instruction primaire est répandue dans les moindres campagnes ; et, dans tous les centres de quelque importance, on rencontre les plus grandes facilités d'éducation commerciale, industrielle ou classique. Les statistiques en font foi, il n'y a pas de pays sur la terre (pas même les Etats-Unis), où les écoles, eu égard au chiffre de la population, soient fréquentées par un plus grand nombre d'enfants. Seulement dans la province de Québec, pour la partie catholique, on compte dix-huit collèges ou lycées tenus par des prêtres, et plus de trois cents couvents sous la direction des religieuses.

Religion.

Quant à la religion, qu'il me suffise de dire que toutes les croyances jouissent de la plus entière liberté. Les catholiques trouveront partout, même dans les endroits les plus reculés, leurs églises, leurs prêtres et leurs écoles.

Justice.

La justice est administrée par des magistrats nommés à vie, complètement indépendants de la politique, corps respectable, dont on n'a jamais mis en doute l'intégrité. Les causes criminelles ont à passer devant un jury, composé de douze membres, choisis entre tous les citoyens, auquel incombe le droit de décider de la culpabilité ou de la non-culpabilité de l'accusé.

Police.

La police est active et vigilante ; souvent elle est inutile, car il est difficile de trouver un peuple plus tranquille et plus ami de la paix que celui du Canada. Il n'est pas rare de voir les prisons de comté, durant des mois, sans aucun occupant.

Service militaire.

On ignore au Canada le service militaire compulsif, la milice est entièrement composée de volontaires. Le pavillon de la Grande-Bretagne protège notre commerce sur toutes les mers, et nous vivons dans les meilleurs termes internationaux avec la République américaine. La sauvegarde la plus assurée de la tranquillité publique à l'intérieur, est la moralité du peuple et son attachement aux institutions qui le régissent.

Presse.

La presse, au Canada, ne reste pas en arrière des progrès et des exigences du temps. Les journaux se comptent par centaines; chaque centre quel que peu peuplé a son organe. Montréal possède cinq journaux français quotidiens, Québec sept, Ottawa un, sans faire mention d'une soixantaine d'autres publications semi-quotidiennes ou hebdomadaires qui se publient en langue française par tout le pays.

Population.

Au recensement de 1881, la puissance du Canada renfermait plus de 4,300,000 habitants, sur lesquels on comptait 1,800,000 catholiques, et 1,300,000 Français d'origine. On peut aujourd'hui, sans exagération, porter le chiffre de la population totale à 5,000,000.

La diversité d'origines et de langues, loin d'être une cause de faiblesse pour notre population, est considérée par un grand nombre comme un élément de progrès et d'activité. Chaque race apporte, dans le mouvement régulier de notre jeune société, ses aptitudes particulières et son génie spécial; de la combinaison de ces forces naît une saine émulation, et de là, une impulsion vigoureuse dans toutes les carrières qui nous sont ouvertes.

Système postal.

Pour donner une idée des ressources de ce jeune pays, et de l'esprit d'entreprise de cette population vigoureuse et pleine d'avenir, je citerai quelques chiffres.

Le système postal s'étend au moindre village, quelque éloigné qu'il soit des grands centres de population. Le port des lettres est à peu près le même qu'en Europe.

Nombre des bureaux de poste en novembre 1885.	7,084
Nombre de kilomètres de route postale.....	75,833
Nombre de lettres et de cartes-postales envoyées en 1885.....	79,680,000
Revenu annuel des postes en 1885	12,713,133 frs.

Télégraphe.

Une seule compagnie de télégraphe, "Le grand Nord-Ouest du Canada," sans compter plusieurs autres, dont nous n'avons pas les rapports sous les yeux, a en opération plus de 40,000 kilomètres de fil télégraphique avec 2,000 bureaux et un bataillon de 2,500 employés.

Banques.

La Banque de Montréal est une des plus solides du monde, après la Banque de France et la Banque d'Angleterre. Elle paie actuellement 12 pour cent sur les parts primitives de ses actionnaires. Toutes les banques du pays réunis, en 1883, avaient une valeur de plus d'un milliard de francs engagée sur le marché monétaire. Les banques d'épargne avaient en dépôt près de 800,000,000 de fr.; payant aux déposants un intérêt annuel de trois à quatre pour cent. Un émigrant, à son arrivée dans le pays, en attendant qu'il ait disposé de ses capitaux, trouverait pour son argent, dans ces caisses d'épargne, une sécurité et un revenu.

Navigation intérieure.

Le Canada, grâce à ses rivières et à ses fleuves nombreux, possède une navigation intérieure incomparable. Les plus grands steamers transatlantiques remontent le St-Laurent jusqu'à Montréal, qui est éloigné de la mer de plus de 800 kilomètres, c'est-à-dire toute la largeur de la France. De là une succession de huit canaux, éludant sur une longueur de 25 lieues les obstacles naturels des rapides, des sauts et des chutes, permet aux vaisseaux tirant seize pieds d'eau, de se rendre jusqu'à l'extrémité des lacs Michigan et Supérieur, à la distance énorme de huit cents lieues des rivages de l'Atlantique.

Chemins de fer.

Le nombre total de kilomètres sur lesquels roulent nos wagons de chemins de fer, s'élève à 17,505 ; sous ce rapport, nous ne le

cédons qu'à l'Angleterre, aux Etats-Unis et à la France. Dans le cours de l'année finissant au 30 juin 1885, nos diverses voies ferrées ont transporté 9,982,428 passagers, et 14,071,563 tonnes de fret; leurs recettes se montent, chiffres ronds, à 176,250,044 fr. Le chemin de fer du Pacifique canadien, construit au coût de près d'un milliard de francs est maintenant complété; il traverse d'immenses étendues de prairies fertiles, qui n'attendent que les travaux du laboureur pour se changer en vastes champs de blés, et il relie les ports de l'Océan Pacifique à ceux de l'Atlantique. Par la nouvelle route canadienne, la distance entre Liverpool et la Chine se trouve de 1,200 kilomètres plus courte que par la voie de New York et San-Francisco.

Commerce.

A la fin de l'année fiscale, commençant au 1er de juillet 1884 pour finir au 30 juin 1885, voici quel était l'état du commerce :

Revenus des douanes.....	104,364,843	francs.
Total des importations.....	594,226,287	“
Total des exportations..	486,754,696	“
Exportations de bestiaux.....	402,424,233	“
Exportations des produits agricoles.....	104,293,905	“
Exportations de produits forestiers.....	122,036,203	“
Exportations des pêcheries.....	43,507,212	“
Valeur totale des pêcheries.....	93,636,363	“
Valeur totale du commerce.....	1,070,980,980	“

Revenu.

En cette même année 1885, le revenu total de la Puissance du Canada s'élevait à la somme de 179,314,242 de fr.; et la dette nationale, qui a été créée exclusivement pour des fins d'utilité publique, n'était que de 1,443,836,036 de francs : ce qui est peu, si l'on considère le fardeau qui pèse sur les épaules de la plupart des nations européennes.

Taxes.

Aucun impôt direct n'est prélevé de la part des gouvernements, soit général, soit local, sur la propriété foncière; la chose publique se maintient par les droits imposés sur les marchandises qu'on importe de l'étranger, ainsi que sur les spiritueux et les tabacs

fabriqués dans le pays. Les propriétaires du sol ne payent de taxes que celles qu'ils s'imposent eux-mêmes, soit pour les besoins de la municipalité, soit pour le soutien de leurs écoles.

L'aisance de nos cultivateurs est sans parallèle en Europe. Avec leur ferme de 75 à 100 acres (de 30 à 40 hectares), ils ont l'abondance dans leur grenier, tout un troupeau de vaches et de moutons dans leur étable, plusieurs chevaux dans leur écurie, quatre et cinq voitures dans leur remise; et, les jours de fête, quand ils sortent sur le grand chemin, *endimanchés* avec leur famille, vous les prendriez pour des gentil-hommes de haute éducation.

Au Canada, comme dans tous les pays, on rencontre des pauvres, c'est une loi de l'humanité; mais la plaie du paupérisme est inconnue.

Naturalisation.

Les lois de naturalisation, au Canada, sont marquées au coin de la plus grande libéralité. Un étranger peut y posséder la propriété foncière et y transiger n'importe quelles affaires, sans s'être fait naturaliser. Après un séjour de trois ans, s'il prend le serment d'allégeance, il devient sujet canadien. Ce serment est de simple fidélité aux lois et institutions du pays, et il n'implique aucune répudiation pénible ou offensante. La naturalisation confère, comme à celui qui est né au Canada, tous les droits politiques et autres d'un sujet britannique.

PRODUCTIONS DU CANADA.

Céréales et légumes.

Le sol du Canada produit, avec un rendement qui ne le cède à rien aux pays agricoles les plus en réputation, toutes les céréales et tous les légumes des climats tempérés: blé, orge, avoine, seigle, maïs, blé noir, pommes de terre, navets, betteraves, carottes, choux, oignons, etc.

Fruits.

Ceux qui en sont encore, pour leurs connaissances sur notre pays, à un mot aussi malheureux que mensonger, prononcé par

l'insonniance coloniale du dernier siècle : "Que nous importe le Canada, ces quelques arpents de neige !" ignorent que nos vergers, souvent de l'étendue de dix à vingt hectares, abondent en pommes, en poires et en prunes de toutes sortes ; les pommes de Montréal passent pour les meilleures de l'Amérique, et commandent les plus hauts prix sur tous les marchés des Etats Unis.

Nos jardins se couvrent de fraises, de framboises, de gadelles, de concombres ; les tomates et les melons y croissent et mûrissent en plein air. Chaque cultivateur, sans grande peine, peut se donner, autour de sa demeure, le luxe de tous ces fruits et petites douceurs de la vie.

Vignes.

Il ne faut pas oublier que dans le comté d'Essex, province d'Ontario, sur les bords du lac Érié, les vignobles réussissent parfaitement. On y fait un vin de qualité supérieure, et des Français établis là depuis quelques années, s'accordent à dire que ce pays est, pour le moins, aussi favorable à l'industrie vinicole que l'est de la France. Dans la province de Québec, la culture de la vigne tend à se répandre davantage tous les ans ; seulement, comme le climat y est un peu plus rigoureux, on est obligé chaque automne d'enterrer les ceps sous quelques pouces de terre. Si, jusqu'ici, on n'a pas porté plus d'attention à la création des vignobles, c'est que la grande culture des céréales et l'élevage des bestiaux rapportaient des profits plus nets et plus prompts, et aucunement parce que le pays, ou le climat, était partout rebelle à la croissance de la vigne.

Bestiaux.

Pendant que le Manitoba et le Nord-Ouest envoient à l'étranger le surplus énorme de leur blé, les vieilles provinces de la Puissance exportent, en quantité, les chevaux, les bœufs, les moutons, le beurre et le fromage. Nos beurres sont cotés très haut sur le marché anglais. Pour l'année finissant au 30 juin 1885, nous avons exporté 7,339,788 livres (environ 3,298,854 kilogrammes) de beurre, et 79,655,367 livres (environ 35,844,915 kilogrammes) de fromage, le tout équivalant à 52,888,063 francs. Cependant, si des colons français, suisses ou belges, nous apportaient le secret de leur industrie, notre laiterie pourrait produire une bien plus grande variété d'excellent fromage.

Bois.

Nos forêts inépuisables fournissent à maints pays, aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne, aux colonies de l'Australie, soit pour les constructions, soit pour l'ébénisterie, les bois les plus riches et les plus divers : érable ondé, érable piqué, orme, pin rouge, pin blanc, épinette rouge, épinette blanche, épinette grise, cèdre, noyer, chêne, peuplier, bouleau, hêtre blanc, hêtre noir, et que sais-je ? Il n'y a pas de doute que les scieries de l'Ottawa ne soient les plus considérables et les plus perfectionnées du monde entier.

Mines.

Le Canada est riche aussi en mines, plus qu'on ne suppose généralement. Jusqu'ici ces richesses n'ont pas été exploitées sur une aussi grande échelle qu'elles auraient pu l'être, par défaut de capital suffisant et d'hommes spéciaux. Mais nous ne doutons pas que dans un avenir assez rapproché, nos ressources minières n'attirent les regards et les efforts des connaisseurs. L'or, l'argent, le cuivre, le pétrole, l'amiante, le charbon dont les lits sont immenses surtout dans la Nouvelle-Ecosse et le Nord-Ouest, les phosphates de l'Ottawa d'une puissance fécondante tout à fait supérieure, le fer magnétique qui vaut celui de la Suède, offrent à l'exploitation intelligente un champ vaste, varié et rémunérateur.

CLIMAT.

Variété de température.

Le Canada est grand comme l'Europe ; il est situé sous les mêmes latitudes que l'Italie, la France, l'Allemagne, la Russie, la Suède et la Norvège ; il n'est donc pas étonnant qu'il ait une grande variété de température.

On s'exagère beaucoup en Europe la rigueur de nos hivers, ne les connaissant que par le récit des voyageurs qui souvent veulent faire du piquant et du nouveau, ou par les rapports des missionnaires qui vivent quatre et six cents lieues au nord de la zone que nous habitons et que nous voulons coloniser. En certains quartiers, il règne à ce sujet les idées les plus fausses et les préjugés les plus absurdes.

Sans doute, dans la plupart de nos provinces, les hivers sont plus rigoureux que sous les latitudes correspondantes du continent européen. A Québec, il tombera trois pieds de neige et plus, et elle demeurera cinq mois sur le sol. Par contre, le Manitoba et le Nord Ouest n'en auront que deux pieds ; l'ouest d'Ontario et la Colombie britannique, dans l'espace d'un mois, verront disparaître leur blanche couche de frimas. Il faut remarquer que nos neiges parfaitement sèches, se foulant sous le pied, resplendissant sous les rayons du soleil ou sous le scintillement des étoiles, au sein d'une atmosphère vive et tonique, n'ont pas ce caractère désagréable des neiges humides du centre de l'Europe.

Degré de chaleur.

Nos soleils d'été sont à peu près les mêmes qu'en Europe, en égard à la latitude. La moyenne de la chaleur, pendant la belle saison est en Angleterre, de 60° à 62° ; à Edimbourg, de 57° ; à Berlin, de 61° ; au Danemark, de 62° ; elle est à Montréal, de 65° à 69° ; au Manitoba, de 62° à 64°. Ainsi, pendant l'été, Montréal jouit de la température de Lyon, Québec de celle de Paris, Winnipeg de celle de Bruxelles. Les vignes et les tomates qui ont besoin, en Angleterre, d'être protégées contre les accidents des nuits, parviennent à leur parfaite maturité, au Canada, en plein air. Les agriculteurs et les jardiniers, dans leurs travaux de l'extérieur, ont à peu près les mêmes facilités et la même longueur de saison qu'en Belgique.

Degré de froid.

Le thermomètre, dans les mois de décembre, de janvier et de février, se tient entre zéro et six degrés centigrades ; quand il descend plus bas, c'est une exception qui ne dure qu'un ou deux jours. Nos maisons sont construites pour résister au froid ; elles sont fournies de poêles ou de systèmes calorifères qui permettent d'y faire régner la température que nous voulons ; le bois dans les provinces de l'Est, et le charbon dans les prairies de l'Ouest, ne manquent pas ; et ces combustibles sont à la portée de toutes les bourses. Quand vous sortez au grand air, la mode du pays vous revêt de pardessus en laine ou en fourrure qui vous mettent à l'abri des bises les plus piquantes. Du reste, l'expérience est là ; après un séjour d'un an au Canada, il n'est guère d'Européen qui n'avoue avoir plus souffert du froid dans les maisons de son

pays chauffées seulement par un feu de cheminée et avec un bois parcimonieux, qui ne proclame hautement préférer notre ciel sans nuages et nos froids vivifiants aux petites pluies fines, ou aux brumes sombres de leur hiver. La saison des neiges pour le Canadien, c'est l'époque du repos, des visites, des amusements, des promenades au grand air en *carrioles* et en équipages richement harnachés, c'est le temps le plus agréable de l'année.

Salubrité.

Notre climat est sans contredit le plus salubre de l'Amérique du Nord. Nous ne connaissons aucune fièvre quelconque, aucune maladie épidémique. La sécheresse de l'air, la nature du sol, l'absence presque totale de brume, un soleil qui luit presque continuellement, tout contribue à faire de notre pays le séjour d'un peuple sain, vigoureux et prospère. Le petit noyau de Français, déposés sur nos bords il y a deux siècles, a pu prendre racine, faire souche, se développer rapidement, se doubler tous les vingt-huit ans, donner naissance à une population forte et pleine d'avenir qui nombre aujourd'hui deux millions. Trouvez-moi dans le monde, un climat sous les bénignes influences duquel s'est produit un tel accroissement, un tel déploiement d'expansion et de vigueur ?

Avantages de la neige.

Loin d'être défavorable aux travaux agricoles, une épaisse couche de neige protège le sol, lui donne un repos complet, le féconde, lui est en quelque sorte au dégel comme une véritable inondation du Nil : au printemps, la végétation se développe avec une vigueur et une rapidité de croissance que l'on rencontre rarement ailleurs. Ajoutez à ces avantages l'excellence de nos routes d'hiver, qui nous fournissent de si grandes facilités pour le transport des produits au marché, pour le charriage des engrais sur les fermes et pour le halage du bois hors de la forêt.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Remarques préliminaires.

En parlant de la Province de Québec, ainsi que des autres provinces qui viendront à la suite, nous ne dirons mot du gouvernement, du climat, du commerce, etc., toutes choses que nous avons traitées assez amplement dans le chapitre précédent : *la Puissance du Canada*.

De plus, sans vouloir taire absolument les avantages des mines, des forêts et des pêcheries, nous insisterons davantage sur ceux qu'offre l'agriculture, comme c'est avant tout à la classe agricole que nous nous adressons.

Population.

La Province de Québec est en grande majorité française et catholique. Le recensement de 1881 lui donnait 1,359,027 habitants, dont 1,073,820 français, 54,923 écossais et 123,749 irlandais. Les catholiques comptaient pour 1,170,718 et les protestants pour 188,309.

Langue.

Dans les Chambres de Québec les deux langues sont sur un pied d'égalité, et les documents officiels sont publiés également en français et en anglais. Bien plus, il en est de même dans le Parlement d'Ottawa, où se réunissent les députés de toute la Puissance, et dont les statuts s'étendent au pays tout entier. L'élément français, dans la direction de la chose publique, joue un rôle, prédominant dans la Province de Québec, et, dans la Puissance, tout à fait important.

Lois.

Le code civil de la Province de Québec est le code Napoléon, modifié d'après l'esprit des anciennes lois françaises et les traditions du droit romain ; sans être exempt de tout défaut, c'est peut être le recueil de lois le plus parfait qui ait jamais existé.

Education.

L'éducation est sur un pied supérieur. Le Conseil de l'instruction publique, auquel le Gouvernement en a remis la direction, est composé des hommes les plus éminents du pays; tous les évêques font, de droit, partie de ce Conseil: ce qui est une haute garantie qu'il ne se laissera pas entraîner sur la pente des idées malsaines et des expériences douteuses.

Les écoles sont sectionnelles, c'est-à-dire que chaque dénomination religieuse a le droit d'avoir les siennes; la religion y est enseignée, et Dieu y règne en maître. Dans les municipalités où il existe plusieurs croyances, les écoles sont sous le contrôle des commissaires élus par la majorité; mais si la minorité n'est pas satisfaite de leur gestion des affaires scolaires, elle peut, après certains procédés prévus par la loi, obtenir l'élection de syndics séparés pour diriger ses propres écoles; en sorte que la minorité, qu'elle soit catholique ou protestante, n'a jamais à craindre d'être opprimée.

La province renferme plus de 4,000 écoles primaires fréquentées par plus de 200,000 élèves; 300 écoles modèles, avec au moins 30,000 élèves, et 3,000 élèves qui suivent des cours d'industrie, de commerce ou d'agriculture. Les collèges classiques sont au nombre de vingt-six, dont huit protestants et dix-huit catholiques, ces derniers sous la direction du Clergé. Dans la plupart de ces lycées, on reçoit l'éducation et la pension pour la modique somme annuelle de cinq cents francs. Les institutions qui donnent un cours universitaire sont au nombre de quatre. Huit communautés de sœurs enseignantes ont, pour les jeunes filles, de grands pensionnats dans toutes les villes importantes, et plus de trois cents couvents répandus dans les campagnes.

Ainsi, chez nous, les familles françaises et catholiques tomberont au milieu de frères et de compatriotes qui leur seront sympathiques pour la langue, pour la religion, pour les lois, pour les mœurs, pour les coutumes et manières de vivre. Ils trouveront, comme en Europe, leurs paroisses organisées, leurs églises, leurs prêtres, leurs écoles chrétiennes. Comme dans la patrie, ils entendront résonner à leurs oreilles les sons toujours harmonieux de leur langue maternelle; ils respireront la même atmosphère de foi; à peine s'apercevront-ils qu'ils ont été transportés sur une terre étrangère.

Commerce et industrie.

La Province de Québec est avant tout agricole, ayant un sol riche et varié, se couvrant chaque année des plus riches moissons de céréales et de légumes. Cependant le commerce de la Puissance y a son centre principal, Montréal, ville de près de 200,000 habitants, dont les deux tiers sont français. Québec, la vieille cité française, avec une population de 70,000 âmes, possède un des plus beaux ports que l'on puisse désirer.

Le Saint-Laurent et ses affluents, l'Ottawa, le Saint-Maurice, le Richelieu et le Saguenay, qui, presque tous, roulent des volumes d'eau aussi considérables que le Rhin et le Danube, offrent au commerce pendant l'été une voie facile et peu dispendieuse. De nombreuses voies ferrées sillonnent la province, développant les intérêts les plus divers, reliant les centres d'affaires les plus éloignés, portant partout la vie et le mouvement.

Les nombreux pouvoirs d'eau qui couvrent la province, favorisent grandement l'industrie. Seules les scieries, en 1882 fournissaient à l'exportation une valeur de 56,000,000 de francs. Il y a un capital de plus de 500,000,000 de francs engagé dans les manufactures de coton, de drap, de papier, de cuir, de chaussures, de ferronnerie et de toutes sortes d'instruments agricoles.

CONDITIONS DE VENTE.

La province de Québec est, à quelque chose près, grande comme la France ; les deux tiers sont encore à concéder. Le gouvernement, à l'heure qu'il est, peut livrer à la colonisation des centaines de mille hectares de terre, divisés en lots de ferme : il n'attend que des acquéreurs.

Le prix de ces terres varie, selon les localités, de vingt à soixante centins l'acre, c'est-à-dire d'un à trois francs. L'acre est un peu plus grand que l'arpent français, et un peu moins que la moitié d'un hectare.

Les conditions de vente sont des plus faciles à remplir : payer comptant un cinquième du prix d'achat et le reste en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par an ; prendre possession de la terre achetée dans les six mois qui suivent, et y résider soi-même, ou par ses représentants, pendant au moins deux ans à compter du jour de l'achat ; défricher

et mettre en culture, dans le cours des quatre premières années, dix arpents par cent acres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Au milieu du bois, ayant sous la main la matière première, un colon peut construire une maison, telle qu'elle est requise par la loi, pour cent francs.

Quiconque désire faire l'acquisition d'un lot de terre, doit s'adresser soit personnellement, soit par écrit, à l'agent des terres de la localité où il a l'intention de s'établir. En débarquant à Montréal ou à Québec, il trouvera au Bureau de l'émigration l'adresse des différentes agences. Ces employés publics les renseigneront sur la qualité des terres, situées dans le rayon de pays placé sous leur surveillance. Ils ne peuvent vendre plus de deux cents acres, environ quatre-vingt-huit hectares, à une même personne. Cependant, un chef de famille peut acheter des lots pour chacun de ses enfants.

PRIVILEGES ACCORDÉS AUX COLONS.

Dans le but de protéger les colons contre les revers de fortune auxquels ils peuvent être exposés, dans les premières années de leur installation sur le domaine public, la loi déclare que les terres qui leur sont concédées ne pourront être grevées d'aucune hypothèque, ni être vendues par décret judiciaire, pour aucune dette antérieure à la concession qui leur en aura été faite.

Dès l'occupation d'un lot, durant les dix années qui suivront l'émission des lettres patentes, les effets suivants seront exempts de saisie :

1o Le lit, la literie, les couchettes, les vêtements ordinaires et nécessaires du débiteur et de sa famille.

2o Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pinçettes et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, une théière, six cuillères, tous les rouets à filer et les métiers à tisser destinés aux usages domestiques, dix volumes, une hache, une scie, un fusil, six pièges, les rets et les seines ordinairement en usage.

3o Tout combustible, viande, poisson, farine et légumes en suffisante quantité pour la consommation du débiteur et de sa famille pendant trois mois.

4o Deux chevaux ou deux bœufs de labour, quatre vaches, dix

moutons, quatre cochons, huit cents bottes de foin, les autres fourrages nécessaires pour compléter l'hivernement de ces animaux, et les grains requis pour engraisser un cochon et en hiverner trois autres.

50 Les voitures et autres instruments d'agriculture.

PRINCIPAUX ENDROITS DE COLONISATION.

La province de Québec a des terres pour tous les goûts ; et le colon, selon son choix, peut s'établir dans les vallées du lac Saint-Jean, du Saint-Maurice, de l'Ottawa, du lac Témiscamingue, dans les cantons de l'Est, en bas de Québec, ou dans la Gaspésie.

Vallée du lac Saint-Jean.

Le lac est situé à une trentaine de lieues au nord de Québec. De forme presque circulaire, ayant un contour d'environ cent vingt kilomètres, recevant dix grandes rivières, qui accourent de toutes les directions, il sert de réservoir à un pays agricole tout à fait fertile.

La plus grande partie de ce territoire, sinon la totalité, est composée d'un sol argileux, mêlé d'une légère quantité de sable qui le rend friable et facile à aménager, ainsi qu'à égoutter. Le sol est propre à la culture de toutes les variétés de grains et de légumes à racines, mais on s'attache de préférence à celle du blé, parce qu'elle est plus rémunératrice et qu'elle n'y a encore essuyé aucun revers.

Le climat est à peu près le même qu'à Québec, à l'exception cependant du plateau du lac Saint-Jean, où la température se rapproche plutôt de celle de Montréal, à raison des montagnes qui l'abritent à l'est et au nord.

Le lac Saint-Jean communique avec Québec, en été, au moyen du Saguenay et du Saint-Laurent, par une ligne de bateaux à vapeur, et en toute saison par un chemin de voiture qu'on a percé à travers la forêt et les Laurentides. On est à construire un chemin de fer entre ce beau lac et la capitale provinciale ; déjà les convois roulent sur la moitié du parcours.

Le prix des terres y est de vingt centins ou un franc l'acre.

Vallée du Saint-Maurice.

Le territoire, arrosé par le Saint-Maurice et ses tributaires, couvre une surface de 30.000 hectares carrés. Plusieurs cantons, situés à l'intérieur, ont été livrés à la colonisation depuis quelques années, grâce aux grandes routes que le gouvernement y a fait ouvrir, et de belles paroisses ont surgi de distance en distance. Le sol de cette région est, en général, montagneux ; mais les nombreuses rivières qui la sillonnent en tous sens, sont bordées de vallées d'une grande fertilité. Aucune ne présente plus d'avantages que celle de la Mattawin, par sa proximité des grandes paroisses du diocèse de Montréal, et par la route qui la met en communication avec la ville de Joliette.

Un chemin de fer, partant des Trois-Rivières, ville de 10,000 habitants, située sur les bords du Saint-Laurent, remonte les rives du Saint-Maurice jusqu'à la distance de quarante kilomètres ; de là, vingt-quatre lieues en amont, la rivière est navigable pour des vaisseaux de moyenne dimension.

Prix des terres : un franc et cinquante centimes l'acre.

Vallée de l'Ottawa.

Cette vallée, après celle du Saint-Laurent, est la plus vaste de la province, elle comprend plus de 30,000 milles carrés. Sa population actuelle n'est guère que de 100,000 âmes, elle peut en contenir des millions. Elle est parsemée de lacs superbes, et entrecoupée de grandes rivières qui se jettent dans l'Ottawa, entre autres la Nord, la Rouge, la Nation, la Lièvre, la Gatineau, la Coulonge et la Noire.

C'est dans cette vallée, surtout sur les bords de la Rouge, de la Nation et de la Lièvre, que le curé Labelle, au prix de tant d'efforts, de sacrifices et d'énergie, a poussé les établissements de sa colonisation. Il y a fondé vingt paroisses, et jeté le germe de vingt autres. L'élan est donné, il se poursuit de lui-même d'une manière irrésistible.

En général, le pays y est ondulé, c'est-à-dire qu'il présente tour à tour des plaines et des hauteurs, mais ces hauteurs de 50 à 500 pieds d'élévation, ne méritent pas le nom de montagnes ; ce sont des collines, des coteaux à pente douce, aux croupes larges et arrondies, que la charrue peut gravir, le plus souvent, jusqu'à leur sommet. Entre ces hauteurs, la plaine s'étend parfois sur un espace de plusieurs milles. Elle sert de bassin à un grand

nombre de lacs et de rivières qui donnent au paysage un aspect pittoresque autant que varié. Au point de vue de l'agriculteur, si un pays ondulé a ses inconvénients, il a aussi ses avantages. Aussitôt défriché, le sol est prêt pour la culture, parce que les pentes l'égouttent facilement sans avoir besoin de ces décharges et de ces fossés qui, dans les terres basses, coûtent tant de travail au cultivateur.

Il en est de la vallée de l'Ottawa comme de tout pays : on y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais ils sont l'exception ; plus des deux tiers de la contrée sont propres aux travaux de l'agriculture. Le sol est ce qu'on appelle communément de la *terre jaune*. Au fond des vallées, sur les bords des rivières, on rencontre aussi de la glaise et de la terre grise. La terre jaune est un mélange de sable et de glaise ; mais une glaise qui renferme du fer, ce qui lui donne une couleur rousse. Or, tout le monde sait que les sables mêlés d'argile ferrugineux, forment d'excellentes terres. De plus, ce composé sablonneux et glaiseux est doux au toucher et se masse sous la pression, signe évident qu'il renferme une bonne proportion de chaux. Aussi, produit-il à merveille le blé, l'orge, l'avoine, les pois, le sarrasin, le maïs, les pommes de terre et tous les autres légumes. La forêt renferme les arbres de la plus belle venue : des érables de deux à trois pieds de diamètre, des merisiers rouges et blancs, des cèdres, des tilleuls de même grosseur, etc.

Ajoutons que ce terrain pousse très bien l'herbe et le foin, et fournit de magnifiques pâturages, ce qui est dû, non seulement à la qualité du sol, mais à l'eau si limpide des sources et des ruisseaux qui abondent partout dans ce pays ondulé. Nulle part ailleurs, on peut trouver un ensemble de conditions plus favorables à l'élevage des bestiaux ; et, jusqu'ici, ceux qui se sont adonnés à ce genre d'industrie agricole, ont trouvé dans la vente de leurs beurres et de leurs fourrages un rendement plus considérable encore que dans la culture des grains.

Il se rencontre, il est vrai, des lots ou des parties de lots qui sont impropres à la culture, mais ils n'en sont pas pour cela improductifs ; ils fournissent leur bois au chauffage et aux besoins des constructions ; souvent même ils sont couverts d'*érablières*, de belles *sucreries* qui donnent au ménage ou au marché des centaines de gallons de sirop ou des milliers de livres de sucre. Combien de terres, dans nos vieilles paroisses du Saint-Laurent, vaudraient le double de leur prix actuel, si elles n'avaient pas été déboisées.

Le climat est le même qu'à Montréal ; en certains endroits il est plus doux, et la neige, pendant l'hiver, y est moins profonde.

De nombreux chemins carrossables conduisent dans la profondeur de la forêt ; avant longtemps deux chemins de fer y rendront les communications encore plus faciles ; l'un ira d'Ottawa à Notre-Dame du Désert sur le haut de la Gatineau ; l'autre de Saint-Jérôme à la Lièvre, pour se continuer plus tard par l'intérieur du pays colonisable jusqu'au lac Témiscamingue. Les désirs accentués de l'opinion publique et l'octroi de sommes considérables par les Gouvernements d'Ottawa et de Québec, nous assurent le succès de ce double projet.

Le prix des terres est d'un franc et cinquante centime l'acre.

Les cantons de la vallée de l'Ottawa ont devant eux le plus bel avenir. Outre la fertilité du sol et l'étendue du territoire, ils possèdent, en quantité, des mines de fer et d'amiante, ainsi que des gisements du phosphate le plus riche. La main de la Providence y a semé les pouvoirs d'eau, avec une profusion qui n'a pas d'égale dans toute la province. Le bois de leurs forêts, depuis des années, alimente, des meilleures essences, nos marchés et ceux de l'Europe, et ce qu'il en reste peut suffire encore bien longtemps aux besoins de la menuiserie et de l'ébénisterie.

Une société de colonisation très bien organisée, ayant ses ramifications dans chaque localité des diocèses de Montréal et d'Ottawa, apporte chaque année aux nouvelles paroisses un secours généreux pour la construction de leurs écoles et de leurs chapelles. Elle travaille efficacement à la fondation du collège Nominique qui, sous la conduite éclairée des RR. PP. Jésuites, deviendra un jour une institution florissante, un véritable foyer de science et de patriotisme pour les jeunes et fortes générations du Nord.

Et, à la tête du grand mouvement colonisateur qui se dirige toujours croissant vers cette partie du pays, pour garantie de succès, nous avons la figure d'un grand patriote. Soutenu par ses supérieurs ecclésiastiques, aimé par ses concitoyens, respecté et toujours compris par nos hommes publics, le Curé Labelle est comme le gardien fidèle, le génie protecteur d'une œuvre véritablement nationale. Sa présence à ce poste d'honneur et de sacrifice, est le gage d'un avenir brillant pour ceux qui auront sa parole ardente et suivi ses exemples entraînants.

Vallée du lac Témiscamingue.

Le lac Témiscamingue, long de cent, large de deux à douze kilomètres, bassin d'une plaine où l'on peut jeter des centaines de paroisses, étend sa belle nappe d'eau à l'extrémité ouest de la vallée de l'Ottawa. Nous en faisons ici mention à part, parce que le rayon de pays offre à la colonisation des facilités spéciales.

Dans une grande partie des forêts environnantes, le feu a couru deux ou trois fois, successivement; il n'y reste plus debout, excepté sur le sommet des coteaux, un seul arbre vert; à peine y a-t-il cru de légères broussailles, les souches sont toutes pourries, et le défrichement se trouve déjà aux trois quarts fait. Un homme dans une semaine, peut préparer trois et quatre acres pour le passage de la charrue.

C'est un endroit excessivement propre à l'établissement d'orphelinats agricoles; le travail qu'il requiert n'est pas au-dessus des capacités et des forces de jeunes bras de douze à dix-huit ans.

Le climat y est à peu près le même qu'à Montréal; la terre s'y vend un franc et demi l'arpent. Les récoltes des cent et quelques colons qui y sont allés, depuis trois ans, tenter fortune, ont toujours été superbes.

Le grand inconvénient que nous y voyons pour le moment, c'est la difficulté de communication, le lac Témiscamingue n'ayant pour se mettre en rapport avec Mattawa, la station de chemin de fer la plus rapprochée, qu'une voie d'eau de soixante-dix kilomètres interrompue par plusieurs rapides, un chemin de voiture assez peu carrossable. En hiver, sur les neiges et les glaces, la route est très belle.

Mais, avant longtemps, une voie ferrée dont on vient de localiser le tracé, reliera le lac Témiscamingue au lac Nipissing, et lui ouvrira un débouché sur la grande ligne du Pacifique canadien. En attendant, les colons, pour leurs produits, trouvent un marché abondant et élevé dans les *chantiers* nombreux qui exploitent, aux environs, le bois de commerce.

Cantons de l'Est.

Les cantons de l'Est ont été peuplés originairement par des colons anglais; mais aujourd'hui la population française y compte pour plus de la moitié.

La proximité où se trouvent ces cantons des grandes villes américaines, et les facilités que leur fournit le chemin de fer du

Grand-Tronc qui les traverse, pour le transport de leurs produits aux marchés canadiens, sont pour l'agriculteur autant d'avantages dont l'importance ne saurait être trop signalée.

L'hiver y est moins rigoureux qu'à Québec. Le printemps y commence beaucoup plus tôt et l'automne beaucoup plus tard.

Grâce à la configuration un peu montagneuse du pays et aux nombreux cours d'eau qui les arrosent, les cantons de l'Est possèdent non-seulement des moyens d'irrigation suffisante pour le bien des récoltes, mais encore des pouvoirs d'eau pour des fins manufacturières.

Le bois franc abonde partout ; et, après le défrichement, on y trouve un sol fertile, en général assez léger, tout à fait propre à la culture des céréales et des légumes.

Les richesses minières y ont aussi attiré, depuis un certain nombre d'années, une population considérable et industrielle.

On s'y occupe aujourd'hui de l'élevage du bétail et de la production des laines. On y a importé, avec grand succès, les meilleures races de moutons et de bêtes à cornes d'Angleterre ; et, aux expositions des Etats-Unis, les éleveurs des cantons de l'Est ont fréquemment remporté les premiers prix pour leurs bestiaux.

Le gouvernement possède encore dans cette région 900,000 acres de terres, qu'il vend au prix de deux francs et demi à trois francs l'acre, un peu plus cher qu'ailleurs, parce que, de toutes les parties nouvelles de la province, c'est ici que les voies de communications sont plus nombreuses et plus faciles.

Bas du Saint-Laurent.

Je désigne, sous ce titre, une vallée, longue de 250 kilomètres et large de 20 à 50, qui est située entre la frontière américaine et la chaîne de montagnes, bornant au sud la vallée du Saint-Laurent.

Pour faciliter l'accès de ce territoire et y coordonner les établissements, on y a tracé, il y a une vingtaine d'années, un chemin de 250 kilomètres, qui le traverse vers le milieu sur toute sa longueur ; et, tous les douze ou quinze kilomètres, une route transversale, partant de cette grande artère de colonisation, perce les montagnes et vient aboutir à quelque gros village, assis sur les bords du fleuve ; arrivé là, on se rend à Québec, soit par la voie d'eau, soit par le chemin de fer intercolonial.

Le bois franc y domine. Le prix de l'acre est d'un franc et demi.

Gaspésie.

La Gaspésie comprend la péninsule qui forme l'extrémité sud-est de la province ; elle a une superficie de 11,484 kilomètres. Le golfe Saint-Laurent et la baie des Chaleurs, qui baignent ses 500 kilomètres de côtes, en font un des postes de pêche les plus avantageux de la Puissance du Canada.

Le sol de la Gaspésie, quoique montagneux, offre néanmoins une quantité considérable de terres fertiles. Tous ceux qui ont voulu s'y livrer sérieusement à l'agriculture, ont réussi au-delà de leurs espérances. Les plantes marines, apportées sur le rivage par les relais de la mer, offrent partout un engrais d'une grande valeur ; de plus, il y a l'engrais de poisson, que les colons peuvent se procurer avec la plus grande facilité.

Le comté de Bonaventure, qui forme la partie sud de la péninsule gaspésienne, quoique prenant aussi une part très active dans les pêcheries, est plus avancé en agriculture que celui de Gaspé proprement dit. Les terrains, qui bordent la baie des Chaleurs, sont tous en culture, et en certains endroits les défrichements ont pénétré à plusieurs milles dans l'intérieur. Il y a place pour des milliers et des milliers de colons, et le sol y est en général très fertile.

La saison d'été y est un peu plus courte qu'à Québec. Les terres se vendent un franc et un franc et demi l'acre.

COMBIEN FAUT-IL D'ARGENT ?

Quelle terre acheter ? Cela dépend du goût et des moyens pécuniaires d'un chacun.

Si vous avez en mains une cinquantaine de mille francs, et que vous craigniez l'isolement d'une campagne éloignée, vous pouvez acheter, argent comptant, une belle ferme auprès d'un grand centre, disons Montréal, Québec, Sherbrooke, et faire du jardinage ou de la culture améliorée. Même, très souvent, une terre de cette valeur se vendra pour un comptant de quinze mille francs, et le reste du prix s'éteindra par versements annuels de deux ou trois mille francs, que l'acheteur fait, s'il est industriel, à même le produit des récoltes subséquentes.

Plus on s'éloigne des villes, plus le prix des terres baisse, naturellement. Dans certaines campagnes, bien situées, à proximité

des chemins de fer, pour vingt et trente mille francs, on trouve à acheter des fermes, toutes défrichées, avec maisons et autres bâtimens dessus construits.

Mais, ordinairement, ceux qui émigrent ne possèdent pas d'aussi forts capitaux, ou bien ils ont l'intention de se procurer plusieurs lots pour y établir leurs enfans. Dans ce cas-là, vaut-il mieux acheter une terre en bois debout, ou une ferme sur laquelle il y a un certain nombre d'arpens de défrichés ?

En général, nous ne conseillons pas au colon européen de s'enfoncer dans la forêt épaisse. Le travail de la hache est rude, il faut y être fait de longue main. Les premiers mois d'une exploitation tout à fait nouvelle, pour ceux qui n'y sont pas habitués, ne manquent point d'ennui : lui, ou sa famille, pourrait se décourager. Il lui vaudra bien mieux, au prix de deux ou trois mille francs, acheter une terre à moitié faite ; déjà, dès la première année, il récoltera suffisamment pour vivre, et, petit à petit, il étendra son domaine. Même, s'il ne se sent pas la force ou l'aptitude de manier la hache, le défrichement ne lui coûtera par arpent que la somme de cinquante francs.

Si vous voulez absolument prendre une terre du gouvernement, il est encore assez difficile de dire au juste quel capital il vous faudra : les uns ont besoin de plus, les autres de moins. Une chose est certaine cependant, c'est qu'il s'écoulera une année, avant que vous puissiez jouir de votre première récolte ; il vous faut donc une somme suffisante pour vivre avec votre famille jusque-là, et acheter les meubles de ménage, les outils et les instrumens nécessaires au défrichement et à la culture. Il ne serait pas prudent, pour une famille composée de cinq à six membres, de s'aventurer dans la forêt, à moins de compter sur quatre ou cinq mille francs. Cependant, il n'est pas rare de voir les Canadiens s'y rendre avec beaucoup moins, et se tirer d'affaires en peu d'années. Voici comment :

Si le colon est honnête, sobre et laborieux, il pourra se procurer à crédit les choses dont il aura besoin, du moment qu'il aura fait ses preuves. Tout en poussant ses défrichemens, il trouvera de temps à autre l'occasion de gagner quelque argent, soit en travaillant pour un voisin plus fortuné que lui, soit en acceptant de l'emploi sur les chemins de colonisation, soit en s'engageant pour un mois ou deux, durant l'hiver, à des commerçans de bois. S'il a sur son lot une *érablière* (et il s'en trouve un peu partout), il fabriquera au printemps du sucre d'érable, et, dans

l'espace d'un mois, de la fin de mars à la fin d'avril, il pourra faire à lui seul ses trois à quatre cents livres de sucre. Les rivières et les lacs qui se rencontrent partout dans nos forêts, sont en général, très poissonneuses, et fournissent en certaines saisons un appoint considérable à la table du colon ; il en est de même du gibier qui est parfois très abondant en quelques localités. Voilà autant de petits moyens secondaires qui, mis à profit avec discernement, peuvent être d'un grand secours, à la condition toutefois de ne pas détourner de l'œuvre essentielle du défrichement.

Donc, pour me résumer en quatre mots, une terre de trente-trois hectares, près de Montréal et de Québec, vaut de quarante à cinquante mille francs ; dans les campagnes plus isolées, de vingt à trente mille francs ; une terre à demi faite, de trois à quatre mille francs ; une terre en bois debout, de cent à deux cents francs. Ajoutez le coût du ménage absolument nécessaire, des instruments de ferme et des besoins de la vie pendant un an : six, cinq, quatre ou trois mille francs, selon l'aisance que l'on voudra se donner.

COMMENT DÉFRICHER ?

L'émigrant aimera peut-être à avoir, d'avance, une idée de ce qu'est le travail du défrichement. Le procédé diffère selon que les terrains sont couverts de bois francs ou de bois mous.

D'abord, pour le bois franc. Le colon, après avoir coupé les broussailles, et les arbustes, abat les gros arbres, il les divise par bille de dix à douze pieds de longueur, puis avec ses bœufs il en traîne sept ou huit les unes à côté des autres. Ensuite, au moyen de leviers, il met une autre rangée de bille sur la première, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une seule bille vienne faire comme le faite du tas. Le nombre d'anas par acre dépend, bien entendu, de l'épaisseur de la forêt ; huit ou neuf sont la moyenne. Une fois le bois tassé, on y met le feu. Le bois franc brûle en tout temps, il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il sèche. Et soivent c'est en hiver, au milieu des neiges, qu'on le fait brûler.

Pour le bois mou. On rase près du sol tous les arbres qui ont moins de six pouces à la souche, sans couper les arbustes. Après les avoir déponillés de leurs branches et séparés de leur tête, on coupe les troncs en billes d'une dizaine de pieds de longueur.

Tout est laissé étendu sur le sol pour sécher. Dès que cet abatis est suffisamment sec, on y met le feu. Quand le feu a passé, on tasse les billes qui restent à demi-consumées, et on les fait brûler entièrement.

Quand la terre a été ainsi préparée, on l'ensemence, en servant pour enterrer le grain d'une herse d'épines que l'on promène entre les souches. Généralement, avec le grain on sème de la graine de mil ; et, une fois la récolte enlevée, on laisse la terre en prairie, puis en pacage, jusqu'à ce que les souches soient assez pourries pour permettre de les enlever facilement et de faire un premier labour. On peut aussi semer au printemps des patates, du blé d'Inde, des fèves, des navets, et à l'automne répandre de la graine de foin là où ces légumes ont été récoltés.

QUALITÉS REQUISES DANS UN COLON.

Pour réussir dans la province de Québec, ainsi que, du reste, dans les autres parties de la Puissance, le colon doit être avant tout homme d'ordre et de convictions religieuses ; sans quoi il se trouvera dans un milieu qui n'est pas le sien.

Il doit être capable de se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, de supporter l'isolement, et de soutenir, peut être, des revers passagers qui pourraient venir mettre son courage à l'épreuve. Au Canada, comme partout ailleurs, la fortune est la récompense de l'initiative et de la persévérance.

Chaque pays a ses mœurs. Le nouveau colon doit prendre conseil d'hommes pratiques qui sont sur les lieux, et ne pas s'attacher à des méthodes préconçues ; l'inexpérience lui ferait commettre bien des fautes, et, quand les moyens sont limités, la moindre bevue est souvent fatale.

PROVINCE DE MANITOBA.

Avantages particuliers.

Le Manitoba, voilà, d'après nous, le pays où doit se diriger de préférence l'émigrant européen qui a un petit capital, le pays qui offrira le moins d'obstacles à ses commencements, et qui récompensera son travail de revenus plus prompts et plus abondants.

Là, pas de forêts à abattre, pas d'arbres à réduire en cendre, pas de souches à arracher, pas de semence à jeter entre les racines. La terre est toute faite, la prairie est vaste, il n'y a qu'à y promener le soc de la charrue. Le gazon est facile à briser, deux chevaux ou deux bœufs passent partout; puis, la terre devient meuble et facile à travailler comme une cendre légère. Un colon avec un seul attelage, dès le premier été, labourera de vingt à trente arpents. S'il peut attendre la moisson prochaine, son avenir est assuré.

Analyse du sol.

Le sol, généralement, est composé d'une marne profonde, noire et argileuse, reposant sur une couche de glaise solide. Il est des plus riches et parfaitement adapté à la culture du blé; sa fertilité est telle que, pendant des années, non seulement il peut, mais il doit se passer d'engrais. Nous en donnons ici, pour les connaisseurs, l'analyse chimique, prenant pour base de notre calcul une division en 100,000 parties.

Potasse.....	228.7
Sodium.....	34.8
Acide phosphorique.....	69.4
Chaux.....	682.6
Magnésie.....	16.1
Azote.....	486.1

Moyenne des récoltes.

Nulle part, dans la Puissance, les récoltes sont plus belles et donnent des produits d'une qualité supérieure. Voici un tableau de la moyenne de rendement, par acre, pour les principaux grains et les principaux légumes.

Blé,	par acre.....	22 minots.
Orge,	“	26 “
Avoine,	“	36 “
Pommes de terre,	“	234 “
Betteraves,	“	400 “

Il faut environ deux acres et demi pour faire un hectare, et deux minots trois quarts pour un hectolitre. Partant de ces données, le rendement serait, par hectare, à peu près comme suit :

Blé,	par hectare.....	20 hectolitres.
Orge,	“	23 “

Avoine,	“	33	“
Pommes de terre,	“	204	“
Betteraves,	“	365	“

Il n'est pas rare de voir un cultivateur ordinaire récolter, après quelques années d'exploitation, de 2,000 à 3,000 minots de blé, c'est-à-dire de 1,820 à 2,720 hectolitres. 3,000 minots vendus, sur place, à quatre francs le minot, donnent la jolie somme de douze mille francs.

Saisons.

L'été est à peu près le même qu'à Montréal, l'hiver y est un peu plus froid, mais il tombe moins de neige, et elle disparaît généralement plus tôt. Souvent les semences commencent dès les premiers jours d'avril et même dans la seconde quinzaine de mars ; les récoltes se font au mois d'août, et l'automne, qui est très beau, dure jusqu'en novembre.

Bois.

Les bords des rivières sont, le plus souvent, boisés ; on rencontre çà et là, dans les prairies, des touffes d'arbres assez considérables ; et la grande forêt du lac Supérieur envahit l'est du Manitoba. Il gît, dans les plaines du Nord-Ouest, de vastes étendues de charbon que traverse le chemin de fer. Apporté soit par les rails, soit par la navigation, le combustible est commun et ne coûte pas plus cher que dans les vieilles paroisses de la province de Québec. Pour deux cents francs, une famille fait sa provision d'hiver.

Facilités de communication.

Le Pacifique canadien met Manitoba en communication, d'un côté, avec Montréal et les ports de l'Océan Atlantique, et de l'autre, avec ceux du Pacifique ; le chemin de fer de Pembina lui donne accès à toutes les grandes villes de l'Union Américaine : on ne peut avoir plus de marchés à sa disposition. Le prix du transport est plus élevé sans doute que celui des Provinces de l'Est, mais l'abondance des récoltes est un dédommagement plus que proportionné.

Homestead et préemption.

On appelle *homestead* l'octroi gratuit (moyennant cinquante francs pour payer les frais d'administration), que le gouverne-

ment fait de 160 acres (64 hectares) de terre ; et *droit de préemption* le privilège qu'a le colon d'acheter, de préférence à tout autre, les 160 acres qui tiennent à son *homestead*, au prix de 10 à 15 francs l'acre (25 à 37 francs l'hectare).

Tout émigrant peut prendre à son choix, sur les terres du gouvernement, un *homestead*, et a, sur tous les autres concurrents, un droit de préemption. Il peut procurer les mêmes avantages à chacun de ses enfants âgés de dix-huit ans.

Les conditions du *homestead* sont comme suit : payer 50 francs en faisant inscrire son nom au bureau des terres ; résider sur son lot, au moins six mois par année, pendant trois ans à compter du jour qu'on a pris son octroi ; préparer sur son *homestead* pendant la première année dix acres de terre (4 hectares), pendant la seconde année semer ces dix acres et en préparer quinze autres, (six hectares et demi), pendant la troisième année semer ces vingt-cinq acres et en préparer en sus quinze nouveaux ; enfin construire sur son *homestead* une maison habitable. Lorsque ces conditions ont été remplies, après trois ans, le colon reçoit, sans déboursier un sou, ses lettres patentes, et il devient propriétaire indiscutable et indiscuté. L'expérience a démontré la sagesse de ces dispositions de la loi, tant pour le bien du pays que pour celui de l'émigrant.

Quel capital apporter ?

Je ne parle pas du colon qui possède des sommes considérables. Pour celui-là, il n'y a pas de doute qu'il peut se lancer dans les grandes entreprises agricoles, soit dans la culture du blé, soit dans l'élevage des bestiaux, avec les espérances d'un succès presque indubitable.

Je ne parle que du petit propriétaire. S'il a du courage et de l'industrie, surtout s'il a soin de semer des pommes de terre et quelques autres légumes dès le premier printemps, il peut s'établir au Manitoba avec un capital assez restreint. Il doit pour commencer ses achats aux objets de première nécessité : une paire de bœufs, une charrette, une charrue, une herse ; quelques autres articles de ménage et instruments d'agriculture absolument indispensables ; une maison, qu'il peut construire d'abord d'une manière plus ou moins primitive. Plus tard, s'il veut se bâtir une demeure plus confortable, il trouvera, dans le pays, les matériaux et les ouvriers nécessaires à sa construction ; même, pour deux mille francs, il pourra s'en faire venir de Winnipeg, par le che-

min de fer, une toute faite, il n'aura plus qu'à le mettre sur pied et en ajuster les différentes parties. Voici, généralement parlant, quel peut être le coût de ces objets de première nécessité :

Une paire de bœufs.....	600	francs.
Une charrette.....	150	“
Une charrue et une herse.....	120	“
Traits, pelles, haches, etc.....	150	“
Poêle, lits, etc.....	300	“
Maison et étable	750	“
Chauffage	200	“
Provisions	650	“
Imprévu	500	“
Total.....	3,420	“

Sans doute qu'un capital de 6,000 francs permettrait de s'établir avec plus d'aisance ; mais beaucoup ont commencé avec moins que cela, et sont aujourd'hui tout à fait à leur aise.

Comment s'y prendre.

Le colon européen devra avoir soin d'adopter les méthodes dont la sagesse a été démontrée par l'expérience, et ne pas s'obstiner à suivre, dans un pays nouveau, telles ou telles pratiques qui lui étaient familières dans sa patrie.

Par exemple, pour ce qui regarde le labour, lorsqu'il s'agit de briser le gazon pour la première fois, la meilleure manière est de ne piquer qu'à une profondeur de deux pouces, et de le retourner qu'un sillon de douze à seize pouces de large.

Si le colon arrive de bonne heure au printemps, il pourra semer d'avoine son première labour ; sous l'effet d'une moisson croissante le gazon se décompose plus vite, il pousse moins de mauvaises herbes, sans compter que cette récolte, quoique moins abondante qu'elle le sera les années suivantes, lui donne déjà un assez joli revenu. Il suffit de répandre l'avoine sur la prairie avant de labourer, et les tiges se font jour à travers les sillons.

Dès la première année, il peut recueillir tout ce qu'il lui faut, de pommes de terre pour les besoins de sa famille, de navets et de betteraves pour la consommation de son étable. Rien de plus simple : dans la trace de la charrue on dépose les germes de la pomme de terre, ou les graines de la betterave, et, sans plus de cérémonie, on les recouvre par le sillon suivant. Pas n'est besoin

de sarcler ces champs cultivés *grosso modo* ; seulement, pour empêcher les légumes d'être étouffés, coupez les mauvaises herbes, lorsqu'elles commencent à élever leur têtes.

Le premier gazon, sans être très tenace, est un peu dur à briser ; mais une fois qu'il a été retourné, le labour devient on ne peut plus facile, le sol est si friable que souvent un cheval suffit pour traîner la charrue.

Pour commencer, les bœufs sont préférables aux chevaux ; ils s'accoutument plus aisément à la nourriture du pays ; ils n'ont pas besoin de rations d'avoine et se contentent du foin indigène qui revêt partout en abondant ces immenses prairies. Une paire de bœufs ne coûte presque rien à nourrir, et laboure, dans sa journée, un acre et un acre et demi.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Avantages particuliers.

Du Nord-Ouest, nous disons la même chose que du Manitoba ; seulement les espaces sont encore plus étendus, et les facilités de se créer un grand établissement plus multipliées.

Elevage des bestiaux.

Dans les districts de Qu'appelle, d'Assiniboia et d'Alberta, les agriculteurs et les éleveurs peuvent choisir entre 300 milles carrés (400.000 kilomètres). Le pied et les contreforts des Montagnes Rocheuses, avec leur herbe succulente et riche, avec leurs ruisseaux et leurs torrents d'eau limpide, sont éminemment propres à l'élevage ; déjà plusieurs puissantes sociétés, entre autres les MM. Cochrane et les MM. Allan, y ont des troupeaux qui comptent par milliers leurs têtes de bétail ; l'année dernière, la compagnie Allan a réalisé un revenu de 33 pour cent. Cependant, il n'y a pas à nier que ce ne soit là, surtout dans les commencements, une exploitation qui a bien ses risques ; et à celui qui n'aurait qu'un modique capital, nous lui conseillerions de s'engager plutôt dans l'agriculture, qui donne des rendements plus lents peut-être, mais aussi plus sûrs.

Culture en grand.

Si vous voulez avoir une idée des propriétés que les grands exploitateurs peuvent s'y tailler, nous vous mentionnerons la ferme Bell ; elle est située dans la région qu'arrose la rivière Qu'appelle.

Elle comprend 54,000 acres de terre (21,600 hectares) dont 13,000 étaient en culture l'année dernière. La moyenne du rendement a été de 25 à 30 minots de blé par acre ; le total s'en est élevé à 35,000 minots, c'est-à-dire 12,727 hectolitres de blé, sans compter les autres productions et les excellents et immenses pâturages de cette magnifique ferme.

M. Bell lui-même a déclaré que, toutes dépenses comptées, son blé lui revient à 1 fr. 50 le minot (3 fr. 75 l'hectolitre). Le transport d'un minot de blé de Winnipeg à Liverpool, grâce au chemin de fer du Pacifique canadien, n'excèdera pas 1 fr. 25 ; ajoutez une dizaine de sous pour le transport du fond du Nord-Ouest à Winnipeg, et vous aurez un coût total de 1 fr. 75, disons environ 5 fr. par hectolitre, ce qui, au prix que se vend le blé sur le marché européen, laisse un profit net de 4 francs par hectolitre au marchand, et de 9 francs au cultivateur. Au bout de l'année, les 12,727 hectolitres de M. Bell lui avaient donné, clair, le joli revenu de 114,513 francs.

M. Bell disait dernièrement, dans un voyage qu'il a fait à Londres, à un *reporter* du *Pall Mall Gazette* qui l'avait *interviewé* : “ Cette année, nous ne vous enverrons guère, du Nord-Ouest, que 4,000,000 de minots ; mais vous ne devez pas oublier que, à peine deux ans passés, il n'y avait pas une seule habitation dans un rayon de 200 à 300 milles (300 à 400 kilomètres) autour de nous. Dans cinq ans d'ici, nous vous enverrons facilement 20,000,000 de minots (7,300,000 hectolitres). Le commerce du blé du monde entier doit inévitablement tomber dans nos mains. Vous ne me croyez peut-être pas, mais rappelez-vous que Sir John McDonald (le premier ministre du Canada) disait dernièrement qu'un Anglais en savait aussi long sur le Canada qu'une morue sur les sections coniques.”

PROVINCE D'ONTARIO.

Parties françaises.

La province d'Ontario est la plus peuplée et la plus riche de la puissance du Canada.

L'émigration française, venant de la province de Québec, tend à se masser dans les comtés de Prescott, de Glengary, sur les rives de l'Ottawa, le long du chemin de fer du Pacifique depuis Mattawa jusqu'au lac Supérieur. Dans les environs du lac Nipissingue la compagnie du chemin de fer vend ses terres à bonne composition, et le gouvernement donne les siennes par octroi de 100 acres (44 hectares), à peu près aux conditions que nous avons expliquées pour les *Homesteads* du Manitoba. (Voir page 39.)

Comté d'Essex.

Mais la partie d'Ontario qui paraît surtout convenir, soit pour le climat, soit pour les habitudes de culture, à l'émigration européenne, c'est le comté d'Essex, situé dans la péninsule que forment les lacs Huron et Erié. Je citerai, à l'appui de mon avancé, les paroles d'un émigrant français :

“ Dans le comté d'Essex, on trouve le même climat qu'à Bordeaux ; l'hiver n'y est pas plus rigoureux qu'à Nancy. On labourait ici, cette année, au 15 de mars. Que fallait-il de plus pour attirer, même sans propagande, des cultivateurs français ? Le premier qui arriva, s'y trouvant bien, en fit venir d'autres, et aujourd'hui il y a un grand nombre de familles françaises dans le comté d'Essex. Toutes les semaines, il nous en arrive de nouvelles ; elles nous viennent surtout de Vesoul, de Besançon, de Nantes, de Saint-Malo et de Bordeaux.

Culture de la vigne.

“ Tous y cultivent la vigne, continue le même colon français, car c'est le pays du Canada où elle réussit le mieux. On en tire le même produit qu'en France, en moyenne par ferme, 70 à 80 hectolitres, que l'on vend, en gros, un franc le litre. Jugez du bénéfice réalisé ?”

Avenir de l'élément français.

“ Il y a dans le comté d'Essex (en y comprenant quelques cantons voisins dans le comté de Kent) 30,000 personnes environ de langue française, 12 paroisses desservies par des prêtres français, un député français au parlement, 72 écoles françaises et un journal français.

“ En me fixant à Windsor, j'ai trouvé ce que je cherchais depuis des années, un pays français et canadien à la fois, le même climat que celui de France, une bonne population catholique, honnête et laborieuse, à qui l'on ne peut reprocher qu'une chose, c'est de ne pas assez vanter la colonie d'Essex.

“ On peut être certain que notre population ne perdra jamais son caractère français. Tous les jours elle augmente, et il ne nous manque, pour son développement complet, que de nouvelles émigrations d'hommes ayent des capitaux.”

Agriculture avant tout.

“ Ce n'est pas dans l'industrie et le commerce que je conseillerais à des français de se lancer ici ; ils feraient mieux de s'établir sur des terres en amenant avec eux, autant que possible, des familles nombreuses de fermiers. Ces derniers, comme métayers, sous la direction de leurs maîtres, feraient de bonnes affaires, et le propriétaire s'enrichirait avec eux.”

PROVINCE DE LA COLOMBIE.

Californie du Canada.

La Colombie, avec ses 341,305 milles carrés (450,000 kilomètres) ses 600 milles (800 kilomètres) de côtes, où l'on trouve nombre de ports tout à fait sûrs, avec les avantages de sa douce température, avec les richesses de ses forêts et de ses mines, mérite à plus d'un titre, le nom qu'on lui donne de *Californie du Canada*.

Douceur du climat.

Le Docteur Forbes dit du climat : “ J'ai vécu plus de dix ans dans l'île de Vancouver, et je n'hésite pas à déclarer que le climat

n'en est surpassé par aucun de ceux que je connaisse. L'hiver, en général, n'est pas si froid, mais est plus humide que dans les comtés du centre de l'Angleterre, tandis que l'été est plus sec, aussi chaud durant le jour, mais plus frais pendant la nuit. Rarement la neige reste sur le sol pendant plus de deux ou trois jours. A Victoria, il n'en est jamais tombé plus d'un pied."

Ressources diverses.

Parmi ses minerais, les plus abondants sont l'or et le charbon.

Les bois y croissent avec une vigueur si prodigieuse, qu'il n'est pas rare d'y rencontrer des pins mesurant quarante-cinq pouces de diamètre (un mètre et un tiers), à la hauteur de quatre-vingt-dix pieds.

Ses pêcheries ne le cèdent qu'à celles du golfe Saint-Laurent.

La Colombie possède des étendues immenses de terre arable, et sa population en 1881 n'était que de 50,000 habitants. Jusqu'à cette année (1885), c'était un pays scellé par la chaîne des Montagnes Rocheuses : le chemin de fer du Pacifique vient d'en ouvrir les portes.

Les pâturages y sont sans limites, le climat favorable ; seuls les moutons ont besoin d'abri, et encore aucunement pendant les trois quarts de l'année : plaines et côtes sont couverts d'une herbe qui surpasse, en qualité nutritives, le cèdre trèfle de la Virginie.

Conclusion : nulle part dans la confédération canadienne, l'émigrant du centre de l'Europe ne trouvera une nature plus vigoureuse et un climat qui lui soit plus clément.

PROVINCES MARITIMES.

Un trait caractéristique.

Il serait inutile d'insister ici sur les avantages qu'offre la Nouvelle-Ecosse, si riche par ses pêcheries et ses mines de charbon ; le Nouveau-Brunswick, où croissent de si belles essences des bois, les plus divers ; et l'île du Prince-Edouard, qu'on appelle, à raison de son agriculture perfectionnée, le jardin du golfe ; car la

plupart de ceux à qui nous nous adressons, n'émigreront pas dans ces provinces.

Groupes français.

Les Acadiens français, qui ont conservé leur langue, leur foi et leurs vieux usages, forment plusieurs groupes dont la population réunie s'élève, dans les trois provinces maritimes, à plus de cent mille âmes. Les principaux sont : Shediac, Memramcook, Saint-Louis, Cocagne, Bouctouche, Richiboucton, Tracadie, Mada-waska dans le Nouveau-Brunswick ; Arichat, Antigonish, et une partie du Cap Breton dans la Nouvelle-Ecosse ; Tignish, Souris, Miscouche, Rustico dans l'île du Prince-Edouard.

CONSEILS PRATIQUES AUX COLONS.

Avertissement.

Nous allons réunir, sous cette rubrique, tous les renseignements qui peuvent intéresser un émigrant depuis son départ d'Europe jusqu'à son complet établissement sur une ferme. Comme, dans le cours de cette brochure, nous avons eu déjà l'occasion de donner plusieurs de ces renseignements, afin de ne pas nous répéter, lorsque le plan que nous suivons les ramènera sous notre plume, nous nous contenterons ici de renvoyer à la page où ils se trouvent consignés.

Qui doit émigrer ?

Voir page 11.

Où émigrer ?

Voir page 13.

Temps pour émigrer.

Pour l'émigrant qui a de gros capitaux et qui veut se livrer à l'industrie, ou bien à l'agriculture sur une ferme déjà faite, toutes les saisons lui sont à peu près également bonnes pour passer au Canada.

Pour le petit cultivateur, qui se propose d'acheter une terre du gouvernement, ou de prendre un *homestead*, nous lui conseillons d'arriver au commencement de mai, ou vers le milieu de l'été. Arrivant de grand printemps, il pourra, dès cette première année, avoir une récolte qui l'aidera à vivre ; arrivant au mois de juillet, il lui sera alors plus facile de se choisir une terre à son goût, et il aura encore le temps de briser une quinzaine d'arpents pour l'année suivante, ainsi que de bâtir sa maison pour l'hiver.

Achat du billet.

L'émigrant fera bien de se mettre, d'avance, en rapport avec l'agent de la ligne de steamer par laquelle il a l'intention de se rendre au Canada ; il en obtiendra tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin au moment du départ.

L'émigrant qui n'a pas encore arrêté son choix sur la partie du pays où il fixera son séjour, prendra son billet pour Québec ou Montréal ; là, après avoir vu les personnes et les choses, il se décidera pour l'endroit qui lui plaira davantage.

Il doit se défier des entremetteurs, qui souvent flânent autour des bureaux des compagnies de navigation. Qu'il ne fasse affaire qu'avec les agents réguliers des compagnies, ou ceux du gouvernement.

Pendant la traversée.

Aussitôt que l'émigrant est à bord, son premier soin doit être de se mettre au courant des règlements auxquels il sera soumis pendant la traversée ; ils sont généralement affichés sur le pont ; mieux il les observera, mieux ce sera pour son confort et sa tranquillité.

S'il croit avoir quelque sujet de plainte, il le fera connaître au capitaine, qui, naturellement, dans son intérêt et celui de sa compagnie, devra rendre justice à ses raisons ; si, par hasard, il n'était pas écouté, il pourra porter sa cause devant l'agent du gouvernement en débarquant à Québec, pendant que le vaisseau est encore dans le port.

Le maître du navire est responsable pour tout acte de négligence, ou de mauvaise conduite, de la part de ses officiers ou de ses employés.

Tous les steamers qui prennent des passagers, ont à bord des médecins, qui donnent gratis aux malades les soins et les remèdes jugés nécessaires.

Ils ont aussi une intendante et des servantes, pour veiller aux intérêts et aux besoins des personnes du sexe, lesquelles ont, à leur disposition, des appartements isolés et séparés.

Bagages.

Voici la quantité de bagages que chaque passager peut emporter sans payer d'extra sur les steamers : en première classe, 20 pieds cubes ; en seconde, 15 pieds cubes ; en troisième, 10 pieds cubes ; et dans les wagons de chemin de fer, 150 livres (75 kilogrammes environ).

Une famille ou plusieurs familles peuvent faire peser leur bagage ensemble, et on ne les chargera de l'extra qu'au cas où il y aurait plus d'une moyenne de 150 livres par tête.

Le nom de l'émigrant et la place de destination doivent être écrits clairement et lisiblement sur chaque coffre, sur chaque boîte, enfin sur chaque colis.

Tout le gros bagage est entassé dans un même endroit sur le vaisseau ; c'est pourquoi l'émigrant aura soin de se faire un petit paquet des objets dont il aura besoin pendant la traversée ; et il pourra l'emporter avec lui dans sa cabine.

L'émigrant doit avoir l'œil à l'embarquement de son bagage ; une fois à bord, il est en sûreté pour le reste de la traversée. En arrivant à Québec, il sera là pour le faire passer à la douane, puis pour veiller à ce qu'on le place dans un des chars de bagage, enfin pour recevoir son *chèque*. On appelle chèque une petite pièce de métal numérotée qu'on attache à chaque article, tandis qu'une seconde pièce, portant un numéro correspondant, est remis au propriétaire. Dès lors, la compagnie devient responsable pour le bagage, qui ne sera livré que sur la production du chèque, pratique qui assure grandement la garantie et la facilité du transport.

Ce qu'il faut apporter.

L'émigrant ne doit pas se charger d'un bagage inutile ; outre que ce serait pour lui une source de trouble, il pourrait à la fin lui revenir plus cher qu'il ne vaut. On trouve, au Canada, à acheter tout ce qui se vend sur les marchés d'Europe.

Il peut apporter avec lui ses habits, sa garde-robe, ses fournitures de lit, son linge en toile, son service de table, ses petits articles de ménage, pourvu qu'ils ne soient pas trop pesants ; car ces objets, en général, coûtent un peu plus cher au Canada qu'il ne les vendrait, pour s'en défaire, au moment du départ.

Quant aux gros articles de ménage, comme table, lits, chaises, poêles, batterie de cuisine, ainsi que les *agrès* d'une ferme et les instrumens d'agriculture, qu'il se garde bien de s'en embarrasser. Il trouvera, au Canada, à des prix très modérés, tous ces objets, qui auront eu sus l'avantage d'être fabriqués d'après les besoins ou les habitudes du pays.

Agents du gouvernement.

Dans toutes les principales villes du Canada, l'émigrant trouvera un agent du gouvernement, auquel il pourra s'adresser dans ses embarras. Ces officiers publics lui donneront conseil et protection; ils le renseigneront sur les terres à concéder dans leurs districts, sur les fermes à vendre, sur les routes à traverser, sur les distances à parcourir, sur les dépenses de voyage; ils se chargeront, au besoin, de recevoir et d'envoyer ses lettres.

Voici les noms des principaux agents avec leurs adresses :

QUÉBEC	M. L. Stafford, Pointe-Lévis, Québec.
MONTRÉAL.....	M. J. J. Daley, rue Boaventure, Montréal.
HALIFAX	M. E. McClay, Halifax, Nouvelle-Ecosse.
OTTAWA.....	M. W. J. Wills, rue Wellington, Ottawa.
TORONTO.....	M. J. A. Donaldson, rue Strachan, Toronto.
SAINT-JEAN.....	M. S. Gardner, St-Jean, Nouveau-Brunswick.
PORT-ARTHUR.....	M. J. M. McGovern, Port-Arthur, Ontario.
WINNIPEG.....	M. W. C. B. Grahame, Winnipeg, Manitoba.
EMERSON.....	M. L. E. Tétu, Emerson, Manitoba.
BRANDON	M. Thos. Bennett, Brandon, Manitoba.
VICTORIA.....	M. J. Jessop, Victoria, Colombie britannique.
LONDON.....	M. A. G. Smyth.
KINGSTON.....	M. R. McPherson.
QU'APPELLE.....	M. A. J. Baker.
HAMILTON.....	M. John Smith.

Sur tous les points du Manitoba, du Nord-Ouest, de la province de Québec et des autres provinces, où il y a des cantons ouverts à la colonisation, on trouvera de semblables agences. Le premier venu peut indiquer, au nouvel arrivé, le nom de l'agent et l'endroit de sa demeure.

L'émigrant peut aussi écrire directement au département de l'agriculture à Ottawa, pour en obtenir les informations qu'il désire. Toute lettre adressée : "Département de l'agriculture, Ottawa,

Canada," est franche de port. Sur sa demande, on lui enverra des brochures et des cartes géographiques.

Il est bon de savoir que le Canada est représenté, à Londres et à Paris, par deux officiers supérieurs : à Londres, par sir Charles Tupper, K. C. M. G., haut commissaire du Canada, 9, Victoria Chambers ; et à Paris par M. Hector Fabre, commissaire général du Canada, 76, boulevard Haussman. Avant de partir l'Europe, on peut obtenir à ces deux bureaux toutes les informations désirables.

Maisons d'émigration.

En face de Québec, à la Pointe Lévis, le gouvernement maintient à ses frais un grand établissement, pour y recevoir les émigrants à leur arrivée. Ils peuvent y laisser, pour quelques jours, et même pour quelques semaines, leurs familles, pendant qu'ils vont se choisir un lieu d'établissement. Ils s'y procureront des billets pour n'importe quel endroit de l'intérieur du pays. Ils y trouveront à acheter des provisions pour leur voyage dans les trains de chemin de fer, à des prix modérés, établis d'après des tarifs faits par le gouvernement, afin que les nouveaux arrivés ne soient pas les victimes de la cupidité ou de la mauvaise foi. Un médecin est chargé d'y visiter les malades, et leur donner tous les soins médicaux que requiert leur état.

Les émigrants trouveront des maisons du même genre à Halifax, lorsqu'ils y débarqueront pendant la saison d'hiver ; dans toutes les principales villes de la province de Québec et d'Ontario, et en maints endroits du Manitoba et du Nord-Ouest : Winnipeg, Emerson, Qu'Appelle, Medicine Hat, Calgary, etc.

Voies pour se rendre au Canada.

Les principales voies par lesquelles on peut se rendre au Canada sont :

Le service franco-canadien, dont les paquebots quittent régulièrement tous les quinze jours le Havre pour les ports d'Halifax, de Québec et de Baltimore. D'Halifax on se rend à Québec par le chemin de fer Intercolonial, et de Québec à Montréal et à Winnipeg par le chemin de fer du Pacifique canadien. — S'adresser pour fret, passages et renseignements, à M. E. Ficquet, au Havre, 105, boulevard de Strasbourg.

La ligne "Red Star," qui voyage entre Anvers et New-York. — Agents à Paris, Pitt et Scott, 7, rue Scribe.

La ligne Allan dont les vaisseaux laissent tous les huit jours Liverpool, en hiver pour Halifax et Portland ; en été, pour Québec et Montréal.—Agence à Paris, Alex. Hunter, 4, rue Glück.

La ligne Dominion qui voyage, chaque semaine, pendant l'été entre Liverpool et Québec, pendant l'hiver entre Liverpool et New-York.—Agents généraux pour le continent européen : Pitt et Scott, 7, rue Scribe, Paris.

La ligne Iman, qui fait, hiver et été, la traversée hebdomadaire entre Liverpool et New-York.—Agence à Paris, 11, rue Scribe.

La ligne Beaver, entre Liverpool et Montréal. Départ chaque semaine.

La ligne White Cross, entre Anvers et Montréal.—Agents, Steinman et Ludwig, à Anvers.

Prix du passage.

Sujets à variation.

SERVICE FRANCO-CANADIEN :

Du Havre à Halifax,	1 ^{re} classe.....	300 fr.
“	2 ^e classe.....	160 “
“	3 ^e classe.....	80 “

Ajoutez le prix du passage de Paris au Havre : 35 fr. en première ; 21 fr. en seconde ; 16 fr. en troisième ; et celui d'Halifax à Québec, 50 fr. en première, et 25 fr. en seconde.

LIGNE ALLAN :

De Paris à Québec,	3 ^e classe.....	135 fr.
De Paris à Winnipeg,	3 ^e classe.....	205 “
De Paris à Liverpool, via Dieppe	1 ^{re} classe.....	78 “
“ “	2 ^e classe.....	58 “
“ “	3 ^e classe.....	44 “
“ “ via Boulogne	1 ^{re} classe.....	107 “
“ “	2 ^e classe.....	80 “
“ “	3 ^e classe.....	48 “
“ “ via Calais	1 ^{re} classe.....	113 “
“ “	2 ^e classe.....	85 “
“ “	3 ^e classe.....	50 “
De Liverpool à Québec, 1 ^{re} classe, selon les accommodations, de.....		318 à 477 fr.
id.	3 ^e classe.....	90 “
De Québec à Winnipeg	3 ^e classe.....	55 “

LIGNE DOMINION :

De Liverpool à Québec,	1 ^{re} classe	265 fr.
“ “	2 ^e classe.....	160 “
“ “	3 ^e classe.....	76 “
De Liverpool à Winnipeg,	2 ^e classe.....	220 “
“ “	3 ^e classe.....	136 “

Pour les prix de Paris à Liverpool, voyez plus haut *Ligne Allan*.

LIGNE INMAN :

De Liverpool à New-York.....	1 ^{re} classe.	450 fr.
“ “	3 ^e classe.	110 “
De New-York à Winnipeg, par chem. de fer	1 ^{re} clas-e.	242 “
“ “	2 ^e classe.	80 “
De New-York à Montréal.....	2 ^e classe.	42 “

Pour les prix de Paris à Liverpool, voyez plus haut *Ligne Allan*.

Les Compagnies de steamers fournissent gratuitement, aux passagers de première et de seconde classe, tout ce qui est nécessaire pour le voyage ; mais les passagers de troisième classe ont à se pourvoir de matelas, de couvertures, de gamelles, d'assiettes, de couteaux, de fourchettes et de cuillères.

Argent.

Pour les sommes considérables, il vaut mieux prendre sur une banque du Canada, disons la Banque de Montréal, la Banque de Québec, la Banque du Peuple, la Banque de Ville Marie, une lettre de change, vu que dans ce cas-là on ne court plus le danger de perdre son argent.

Pour les petites sommes, procurez vous, si vous le pouvez, de l'or anglais ; cependant, dans toutes les villes du Canada, vous trouverez des bureaux de change où, moyennant un modique escompte, vous pourrez vous procurer la monnaie qui a cours dans le pays.

En attendant qu'il ait disposé de son argent, l'émigrant fera bien de le déposer dans une banque d'épargne ; il sera plus sûr, et il lui rapportera un intérêt de trois ou quatre pour cent. Cependant, s'il retire son capital avant le 31 de décembre, jour du règlement annuel des comptes, pour ne pas perdre ses intérêts, il devra laisser à la banque un dépôt de quatre ou cinq francs.

Principaux endroits de colonisation.

Voyez, pour la province de Québec, page 28; et page 43, pour celle d'Ontario.

Combien faut-il d'argent ?

Pour Québec, voyez la page 34; pour Manitoba, la page 40.

Conditions de vente.

Pour Québec, elles se trouvent à la page 26, et pour Manitoba, à la page 39.

Privilèges accordés au colon.

Voyez page 27.

Comment défricher ?

Pour ce qui est de la province de Québec, voir page 36. On peut donner les mêmes conseils pour Ontario, pour le Nouveau-Brunswick, pour la Nouvelle-Ecosse, et, en général, pour tout pays couverts de forêts.

Quant au Manitoba, au Nord-Ouest, ou à tout autre pays de prairies, voyez la page 40.

Qualités d'un colon.

Elles se trouvent énumérées à la page 36.

Prix des gages.

Les tableaux suivants contiennent le prix des gages et le coût des vivres que l'on payait au Canada, au mois de novembre 1884. Il faut bien remarquer que ces prix sont sujets à varier avec les circonstances de temps, de lieux et de personnes.

Parlons d'abord des provinces d'Ontario et de Québec :

	ONTARIO	QUÉBEC
	Fr.	Fr.
Garçons de ferme, par jour, sans pension,	5	5 à 7.
“ “ par semaine, avec pension,	15 à 20	15 à 25
“ “ par mois, avec pension,	50	80 à 100
Servantes, “ par mois, avec pension,	25 à 35	25 à 40

Maçons,	par jour, sans pension,	10 à 15	7 à 20
Briquetiers,	“ “	10 à 15	7 à 15
Charpentiers,	“ “	7 à 10	7 à 12
Forgerons,	“ “	7 à 8	7 à 10
Jardiniers,	par mois, avec pension,	75 à 80	60 à 100
Jardiniers,	par jour, sans pension,	5 à 7	5 à 8
Cuisinières,	par mois, avec pension,	40 à 50	40 à 60
Laveuses,	par mois, sans pension,	40 à 45	50
Servantes,	par mois, avec pension,	30 à 40	30 à 50
Mineurs,	par jour, sans pension,	5 à 8	7 à 10
Cond. de machine,	par mois, sans pension,	175 à 300	175 à 300
Selliers,	par jour, sans pension,	7 à 10	10 à 15
Cordonniers,	“ “	6 à 8	6 à 12
Taillleurs,	“ “	7 à 10	

Passons au Manitoba. Ici, nous ne donnons que les prix de Winnipeg et de Brandon ; aux autres endroits du Nord-Ouest, ces prix peuvent être modifiés à raison de la distance et de la rareté des hommes de métiers.

		WINNIPEG	BRANDON
		Fr.	Fr.
Garçons de ferme,	par jour, sans pension,	7	7
“	“ par semaine, avec pension,	22 à 30	22 à 30
“	“ par mois, avec pension,	75 à 100	75 à 100
Servantes,	par mois, avec pension,	40 à 60	40 à 60
Maçons,	par jour, sans pension,	12 à 15	12 à 20
Briquetiers,	“ “	12 à 15	12 à 20
Charpentiers,	“ “	10 à 15	10 à 17
Jardiniers,	par mois, avec pension,	125	
Cuisinières,	par mois, avec pension.	80 à 100	60 à 100
Laveuses,	par mois, sans pension,	60 à 75	
Servantes,	par mois, avec pension,	50 à 75	40 à 60
Selliers,	par jour, sans pension,	10 à 12	7 à 12
Cordonniers,	“ “	10 à 15	7 à 12
Taillleurs,	“ “	10 à 25	7 à 15

Prix des vivres.

	MONTRÉAL	WINNIPEG
Pain blanc, par kilogramme,	0 fr. 50	0 fr. 75
Pain ordinaire, “	0 fr. 30	0 fr. 35

à 20	Beurre salé,	“	2 fr. 30	1 fr. 25
à 15	Beurre frais,	“	2 fr. 60	
à 12	Bœuf,	“	1 fr. 20	1 fr. 50
à 10	Mouton,	“	1 fr. 20	2 fr. 50
à 100	Porc,	“	1 fr. 20	1 fr. 50
à 8	Veau,	“	1 fr. 20	2 fr. 50
à 60	Jambon,	“	1 fr. 50	1 fr. 80
50	Fromage,	“	1 fr. 50	1 fr. 80
à 50	Café,	“	2 fr. 50	3 fr. 50
à 10	Œufs, par douzaine.		1 fr. 50	3 fr. 00
à 300	Poivre, par kilogramme,		2 fr. 50	3 fr. 50
à 5	Riz,	“	0 fr. 50	0 fr. 70
à 12	Sucre,	“	0 fr. 65	0 fr. 70
	Thé noir,	“	5 fr. 65	6 fr. 70
	Thé vert,	“	4 fr. 50	5 fr. 70
	Tabac,		5 fr. 50	7 fr. 50
	Fleur, par 100 kilog., 1re qualité		30 fr. 50	25 fr. 50
	“ “ 2e “		25 fr. 50	22 fr. 50
	Pommes de terre, par hectolitre,		5 fr. 50	5 fr. 50

BRANDON.
Fr.

7
22 à 30
75 à 100
40 à 60
12 à 20
12 à 20
10 à 17
60 à 100
40 à 60
7 à 12
7 à 12
7 à 15

NIPÉG
75.
35.

CONCLUSION

Avec les institutions que nous venons d'esquisser dans cet opus-
cule, avec les vastes ressources que nous y avons énumérées, la
Puissance du Canada a le droit, sans présomption, d'aspirer à
jouer un rôle important sur le théâtre du monde. En continuant
à se développer comme elle l'a fait jusqu'ici, sa population vivace
et fortement organisée ne peut manquer de former un des élé-
ments les plus solides de la grande famille américaine.

Loiu de nous l'idée d'exagérer les moyens d'avenir ou les chan-
ces de succès que notre pays offre aux émigrants. Les articles en
tout genre exhibés, au moment où nous écrivons ces lignes, à l'ex-
position d'Anvers, sont là pour attester ce que nous avons dit de la
richesse de nos produits naturels, de la fertilité de notre sol et de
l'importance toujours croissante de notre industrie.

Donc, en joignant à un travail énergique et persévérant l'intel-
ligence et l'économie, l'émigrant peut être sûr de parvenir, en
assez peu de temps, à vivre à l'aise chez nous; car l'aisance y est
beaucoup plus facile à atteindre qu'en Europe. Et, comment

pourrait-il en être autrement ? Ici, la propriété foncière est hors de prix ; elle est concentrée en un petit nombre de mains ; les masses se disputent un travail qui suffit à peine, souvent, pour leur procurer le strict nécessaire ; de là, affaissement et découragement. Là bas, c'est l'inverse qui a lieu, la propriété est à bon marché ; chacun en a sa part, grande ou petite, et il la fait valoir lui-même : de là, plus d'ambition et meilleure perspective pour l'homme courageux qui aspire à améliorer son sort.

Demandez à ce négociant, dont la fortune vous éblouit, à quelle époque remontent les opérations commerciales de la maison qu'il dirige, il vous dira qu'il y a quinze ans, vingt ans, trente ans peut-être, il est arrivé au Canada sans protection aucune, ne comptant pour sa subsistance que sur le travail du lendemain.

Voyez ces belles fermes, ornées de résidences et de jardins superbes qui entourent nos villes, ou qui, dans les campagnes isolées, vous apparaissent luxuriantes de moissons ; informez-vous quels en sont les propriétaires, et vous serez étonné d'apprendre combien nombreux sont les nouveaux veus, débarqués sur nos bords sans autre capital que la vigueur de leurs bras.

En un mot, parcourez toute l'échelle sociale du Canada, et vous trouverez, jusqu'aux degrés les plus élevés, des Européens que les dures nécessités de la vie avaient jetés hors de leurs pays. Accueillis avec bienveillance, ils ont bientôt fait cause commune avec nous, et nous oublions qu'ils sont étrangers longtemps avant qu'ils ne l'aient oublié eux-mêmes.

Si nombre d'émigrants ont pu réussir, sans autres ressources que leur énergie et leur persévérance, avec quelle confiance ne doivent-ils pas espérer le succès, ceux qui, à leur arrivée, peuvent disposer d'un certain capital, si modique qu'il soit, ne serait-il que de cinq à six mille francs. Nous dirons à ceux qui le possèdent : Venez au Canada l'appliquer avec discernement, le féconder de votre travail, et vous en retirerez le quadruple du revenu qu'il vous rapporte en Europe ; l'ennui ne durera pas longtemps, l'aisance durera toujours ; et vos enfants vous béniront d'avoir eu le courage de chercher, pour eux, un sort préférable à celui que vous aurez quitté au sein d'une société, agréable et brillante sans doute, mais surchargée de population, de besoins et d'impôts.

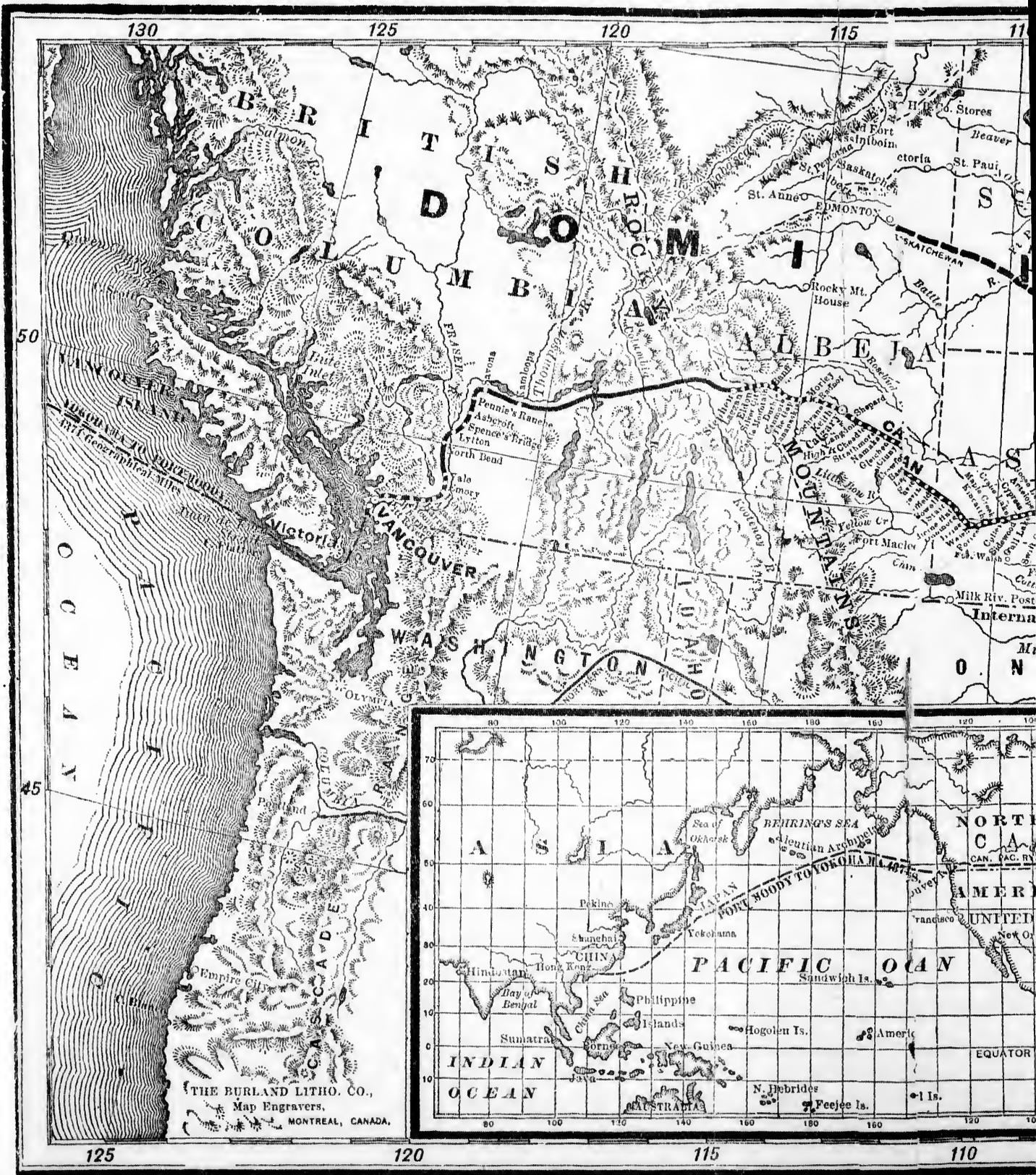
hors-
; les
pour
oura-
bon
aloir
pour

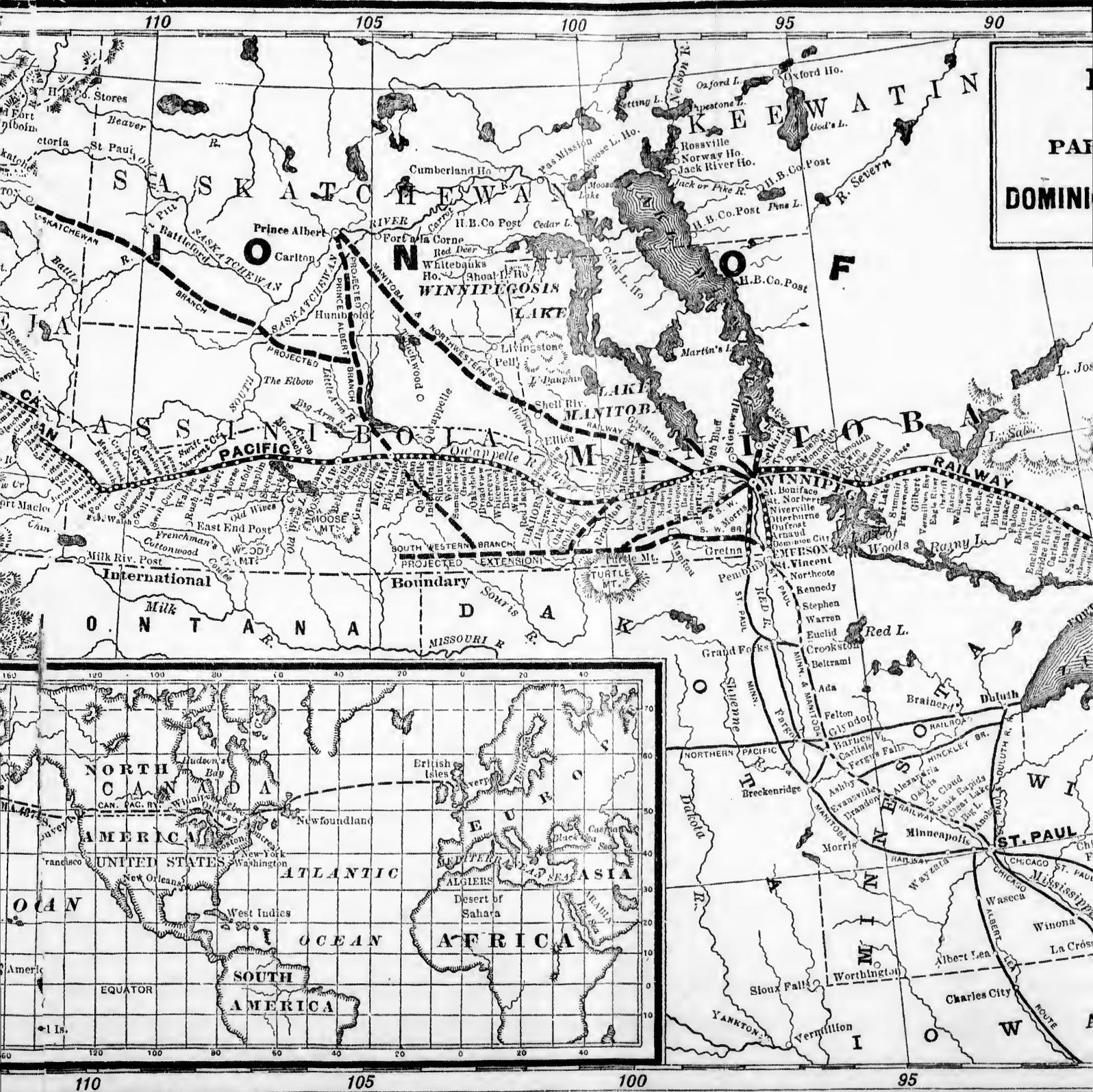
uelle
qu'il
pent-
plant

rdins-
agnes
-vous
endre
r nos

-vous
ue les
cueil-
avec
qu'ils

ources-
ce ne
uvent
rait-il
ssède ;
er de
qu'il
s, l'ai-
c eu le
i que
e sans-
s.





PART OF THE
DOMINION OF CANADA

